



LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DANS LES PAYS BALTES: LA LETTONIE

ÉTUDE



Comité économique et social européen

LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DANS LES PAYS BALTES

LETONIE

Jānis Kajaks¹

Synthèse

Après son adhésion à l'Union européenne, la Lettonie, tout comme les deux autres États baltes (Estonie et Lituanie) a vu son produit intérieur brut (PIB) augmenter en flèche, méritant d'être considérée comme l'un des "tigres de la Baltique". De 2004 à 2007, le PIB de la Lettonie a augmenté de 33 %, atteignant même en 2006 une croissance de 12 %. Nombreux étaient ceux qui espéraient que la Lettonie maintiendrait ce même taux de croissance les années suivantes, ce qui lui aurait permis de rattraper sans problème le niveau de développement moyen de l'Union dans un avenir proche. Malheureusement, le développement rapide de la Lettonie n'était pas promis à une longue vie car il reposait sur de mauvais fondements. Les capitaux étrangers librement accessibles et bon marché n'ont pas été investis dans le développement de l'économie mais ont été principalement utilisés à des fins de simple consommation (acquisition de biens immobiliers, de voitures et de divers produits d'importation).

En 2007, trois quarts des actifs de toutes les banques commerciales se trouvaient aux mains des quatre plus grandes banques commerciales de Lettonie. Les banques commerciales aux capitaux scandinaves pouvaient obtenir les ressources nécessaires rapidement et à faible coût auprès de leurs banques mères en Suède et en Finlande. C'est pourquoi, se faisant la concurrence et étant à la recherche d'une part du marché toujours plus grande, ces banques ont octroyé aux citoyens et aux entreprises de Lettonie des crédits à des conditions très avantageuses, et en évaluant de manière très optimiste la solvabilité des emprunteurs. La Lettonie a connu une explosion d'octroi de crédits. Le volume des crédits alloués en 2005 – 2006 représentait plus du double du volume des crédits octroyés auparavant. La facilité d'accès aux crédits a également favorisé la brusque augmentation de la valeur des biens immobiliers. De 2003 à 2007, les prix de l'immobilier ont augmenté en moyenne de 240 %. Le boom des crédits et la fulgurante croissance du marché de l'immobilier ont stimulé la demande, inexistante jusqu'alors, de différents types de marchandises d'importation. Par conséquent, les importations ont considérablement dépassé les exportations et l'important déficit de la balance courante est devenu l'un des principaux signes avant-coureurs d'une crise à laquelle il fallait s'attendre.

Bien qu'un léger déficit ait été prévu chaque année dans le budget de l'Etat, les estimations des recettes budgétaires ont toujours été dépassées en raison de l'importante croissance économique. Pensant qu'il en serait toujours ainsi, le gouvernement a consacré les contributions excédentaires à de nouvelles dépenses. Déjà en 2005, le Fonds monétaire international (FMI) avait recommandé au gouvernement letton de prendre des mesures afin de prévenir une surchauffe de l'économie, mais ce n'est qu'en 2007 que celui-ci a accordé pour la première fois son attention au marché des crédits alors qu'une forte inflation mettait déjà réellement en péril les plans du pays visant à introduire l'euro dans un avenir proche. Les mesures du gouvernement et de la Banque de Lettonie ont permis de réduire le volume des crédits mais n'ont pas pu éviter la crise escomptée. Les grandes banques commerciales sont également devenues progressivement plus prudentes et ont introduit des conditions d'accès au crédit plus strictes. L'octroi de crédits s'est restreint encore plus rapidement, les prix de l'immobilier ont commencé à chuter, provoquant une réaction en chaîne dans l'ensemble de l'économie nationale. La consommation, les échanges commerciaux et le développement économique du pays se sont brutalement ralentis. La faillite de la société américaine Lehman Brothers le 15 septembre 2008 a eu pour conséquence que les ressources financières étrangères n'étaient plus facilement accessibles et la principale victime de cette situation a été la Parex banka, l'une des plus importantes banques commerciales de Lettonie à capitaux locaux. La Parex banka n'est plus parvenue à refinancer l'un de ses prêts syndiqués et par ailleurs, en 2008, un quart des dépôts de la banque ont été retirés en trois mois de temps. Le gouvernement a estimé que la Parex banka avait une fonction trop importante dans l'économie lettonne, c'est pourquoi elle a décidé de la sauver en y investissant au total environ 1,2 milliards de lats. Au regard de la diminution des recettes budgétaires de l'Etat et des problèmes du secteur bancaire, le gouvernement letton a compris qu'il ne pourrait pas résoudre à lui seul tous les problèmes. C'est pourquoi, fin 2008, il s'est tourné vers la seule institution financière internationale qui à cette époque pouvait prêter de l'argent à la Lettonie: le FMI. Un autre partenaire important dans les négociations relatives au prêt international a été la Commission européenne qui, en fin de compte, a assuré la plus grande partie du soutien financier. La Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ainsi que plusieurs États membres ont également contribué à

1

Expert de la Confédération des syndicats libres de Lettonie (LBAS) sur les questions économiques.

rassembler le montant du prêt. Dans les discussions relatives aux conditions de prêt et aux mesures d'économie nécessaires, le gouvernement letton a défendu fermement le maintien du cours établi du lats par rapport à l'euro et a rejeté toute idée de dévaluation de sa monnaie. Une des principales raisons invoquées pour maintenir le cours établi était le souhait de la Lettonie d'entrer dans la zone euro dans un avenir proche. Les discussions avec les bailleurs de fonds se sont déroulées à huis clos, empêchant la participation des partenaires sociaux du gouvernement. En fin de compte, du montant total du prêt accordé qui s'élevait à 7,5 milliards d'euros, la Lettonie n'a utilisé, durant la crise, que 4,5 milliards d'euros car ce prêt lui avait été octroyé avec des réserves, prévoyant que le gouvernement devrait venir au secours de plusieurs banques commerciales lettonnes.

En 2009, l'assainissement budgétaire s'est déroulé en deux étapes, car la situation a continué à se dégrader au cours de l'année. En outre, début 2009, il y a eu un changement de gouvernement en Lettonie à la suite d'une perte de confiance dans le gouvernement au pouvoir jusqu'alors, qui n'avait pas pu mener à bien les réformes nécessaires. Le budget de 2009 a été dans l'ensemble assaini à hauteur de 11 % du PIB, en réduisant les dépenses dans presque tous les domaines et aussi en augmentant les impôts. Dans la pratique, cela s'est traduit par une diminution importante du taux d'emploi et des salaires dans le secteur public et par une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits d'accises. Les secteurs de la santé et de l'éducation ont également été remaniés en réduisant le nombre d'hôpitaux, d'écoles, de médecins et de professeurs. Le gouvernement a voulu également diminuer les pensions de retraite mais il a été contraint par l'arrêt de la Cour constitutionnelle de verser toutes les pensions non payées.

Le budget de 2010 a été élaboré en cherchant à maintenir un financement minimum pour l'éducation, les soins de santé, la protection sociale, le maintien de l'ordre public et la défense de l'Etat. Le gouvernement a estimé qu'il n'était plus possible de réduire les dépenses budgétaires dans une mesure aussi importante que précédemment, c'est pourquoi l'assainissement du budget a été réalisé en grande partie en augmentant les impôts. À partir du début 2010, les principaux indicateurs de l'économie lettonne ont enfin commencé à montrer des signes d'amélioration. La première croissance du PIB a été enregistrée au cours du troisième trimestre (+2,9 %) après 9 trimestres de baisse. Entre le deuxième trimestre de 2008 et le deuxième trimestre de 2010, le PIB de Lettonie a chuté au total de 25 %, la plus forte baisse ayant été enregistrée en 2009 (18 %). Ce sont les entreprises exportatrices ne dépendant pas de la demande intérieure et ayant bénéficié d'un soutien renforcé du gouvernement qui se sont redressées le plus rapidement. Au cours du quatrième trimestre de 2010, le PIB a accéléré sa croissance, de ce fait la diminution du PIB sur l'ensemble de l'année 2010 n'a été que de 0,3 %. En 2011, l'assainissement des finances publiques a également été mené principalement en augmentant la fiscalité. Grâce à la poursuite d'une croissance stable du PIB en 2011, l'assainissement budgétaire en 2012 est nettement moins important que les années précédentes et ne s'élève qu'à 0,7 % du PIB. Fin 2011, la Lettonie a pu clôturer avec succès le programme de prêt international. Pour toute la durée de la crise, l'ensemble des mesures d'assainissement des finances publiques a correspondu à 15 % du PIB. La majeure partie de ces mesures ont été menées à bien au début de la crise en 2009.

Le chômage a été l'un des problèmes les plus graves que la crise ait généré en Lettonie. Il a plus ou moins triplé par rapport à son niveau d'avant la crise, atteignant son taux record au premier trimestre 2010 (20,5 %). Les secteurs économiques qui ont le plus souffert ont été la construction, le commerce, les transports et les services publics. Plusieurs professions n'étaient plus demandées sur le marché du travail, les chômeurs ont dû dès lors se reconvertir ou chercher un emploi adapté à l'étranger. Avec le soutien du Fonds social européen, le gouvernement a mis en place, durant la crise, plusieurs mesures de politique active du marché de l'emploi afin d'aider les chômeurs à retrouver du travail, à se reconvertir ou même à démarrer leur propre entreprise privée. La mesure la plus populaire a été le programme de travaux publics temporaires dans les collectivités territoriales auquel ont participé quelque 120 000 chômeurs de 2009 à 2011. Un filet de sécurité sociale a été mis en place pour les citoyens les plus défavorisés afin qu'ils puissent bénéficier d'un revenu minimum garanti dans le cas où ils ne percevaient aucun autre revenu. Hélas, l'Etat n'est pas parvenu à augmenter substantiellement le budget destiné aux dépenses en matière de protection sociale. La Lettonie a dépensé pour les besoins de la protection sociale une part de PIB près de deux fois moindre que la moyenne de l'UE. À cause de la politique budgétaire inconsidérée du gouvernement précédent, l'Etat avait perdu une partie importante des ressources accumulées dans le cadre du budget de protection sociale, indispensables en temps de crise. C'est ainsi que le gouvernement a dû mettre en œuvre plusieurs mesures pour limiter les dépenses et augmenter les revenus du budget social. Les contributions levées dans le cadre de l'assainissement des finances publiques ont favorisé la croissance de l'économie informelle et du travail au noir, les charges fiscales des travailleurs étant devenues excessives.

Le dialogue social entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats s'est déroulé au sein de différents conseils et groupes de travail. Le dialogue social tripartite a quant à lui été mené au sein du conseil national de coopération tripartite. En 2009 a été créé un groupe de pilotage sur les réformes

incluant outre les partenaires sociaux, des représentants des chambres de commerce et d'industrie de Lettonie et de l'Association des collectivités territoriales de Lettonie. Hélas, le gouvernement a bien souvent évité de discuter des questions importantes avec les partenaires sociaux en temps opportun et même s'il l'a fait, leur point de vue n'a été que rarement pris en compte. Durant la crise, les syndicats ont été confrontés à plusieurs tentatives de violation du droit du travail et de non-respect des obligations inscrites dans les conventions collectives signées précédemment. Les conditions de travail des personnes travaillant pour des entreprises qui opéraient ou ont commencé à opérer dans l'économie informelle se sont terriblement dégradées. La crise a également eu un impact important sur le nombre d'affiliés aux syndicats qui durant la crise a diminué d'environ 1 fois et demie.

Au premier trimestre 2012, la Lettonie a continué à afficher une excellente croissance du PIB (+6,9 %, le meilleur résultat de tous les États membres de l'UE) qui repose sur les exportations et une reprise progressive de la consommation intérieure. Au regard des bonnes recettes fiscales et des prévisions du gouvernement pour 2013, un assainissement des finances publiques ne sera plus nécessaire et il sera même possible d'accroître le financement des secteurs économiques ayant le plus souffert de la crise. Néanmoins, la Lettonie est encore confrontée à de nombreux problèmes urgents générés par la crise et les mesures d'économie: taux de chômage élevé, grande inégalité des revenus, pauvreté, diminution du nombre d'habitants et de travailleurs, économie informelle importante, charge fiscale élevée pour les travailleurs, etc. Un développement économique durable ne sera pas possible tant que ces sérieux problèmes ne seront pas résolus.

Introduction Afin de mieux comprendre la situation actuelle de la Lettonie, il y a lieu de faire une petite incursion dans son histoire. Ce n'est qu'en 1991 que la Lettonie a reconquis son indépendance de l'Union soviétique (URSS), indépendance qu'elle avait perdu en raison de la seconde Guerre mondiale. La république de Lettonie a été proclamée le 18 novembre 1918 mais n'a existé en tant qu'Etat indépendant que jusqu'à l'occupation soviétique et l'instauration du régime communiste en 1940. Compte tenu de la situation géographique avantageuse de la Lettonie, de ses ports maritimes bien développés, du potentiel intellectuel élevé et de la productivité du travail, sous le régime soviétique, plusieurs usines ont été implantées qui produisaient des biens de première nécessité pour le vaste marché de l'URSS ou pour son imposante industrie militaire. Tous ces éléments ont favorisé une industrialisation de la Lettonie et un essor industriel fulgurants. Après son accession à l'indépendance en 1991, l'économie de la Lettonie a traversé des temps très difficiles en raison du véritable effondrement de l'économie soviétique (dont la Lettonie a longtemps été partie intégrante). Le PIB a fortement chuté, le déficit budgétaire de l'Etat a atteint des proportions considérables, toute l'ex-URSS a connu une hyperinflation, la demande en biens lettons sur le territoire de l'ex-URSS s'est considérablement tarie. Malgré cela, le déficit en produits alimentaires et industriels est resté très important car les prix avaient toujours été contrôlés et limités par l'Etat. Le PIB de la Lettonie a diminué d'environ 49 % entre 1990 et 1993. Le passage de l'économie planifiée à l'économie de marché signifiait qu'il était nécessaire de procéder à de très nombreux changements systémiques: libéralisation des prix et des échanges commerciaux, stabilisation macroéconomique et privatisations. Il a fallu créer de nombreuses nouvelles institutions et adopter des lois. Pour accéder à la stabilité et l'indépendance monétaires et rompre d'étroits liens financiers avec Moscou, la Lettonie a introduit en 1992 sa propre monnaie nationale qui était au début le rouble letton puis le lats letton (LVL) à partir de 1993. La privatisation de tout type de biens a également été mise en route mais a été un des processus les plus controversés de l'histoire de la Lettonie après son indépendance. D'une part, la privatisation a été jugée positive car elle permettait à de nombreux lettons de récupérer leurs propriétés privées ou celles de leurs aïeux. D'autre part, une grande partie des privatisations des biens des entreprises a été jugée inéquitable et tout à fait corrompue car il était possible d'acquérir pour des sommes ridiculement basses de nombreuses possessions de l'Etat, notamment différents types d'entreprises. Après l'énorme crash économique qui a suivi immédiatement l'indépendance, l'économie et le PIB de la Lettonie ont commencé à croître en 1994 mais pas très longtemps car en 1995, le pays a connu une première crise bancaire. C'est la plus grande banque commerciale de l'époque, la Banka Baltija, qui a été la cause principale de cette crise. Ses transactions frauduleuses et son insolvabilité ont provoqué la faillite de plusieurs autres banques commerciales, affectant au total près de 40 % des actifs des banques commerciales et 50 % des dépôts des particuliers. Du fait de cette crise, le PIB letton a baissé de 2,1 %. En 1998, la crise financière russe a laissé son empreinte en Lettonie mais n'a fait que freiner la croissance alors positive. La majeure partie des entreprises ont pu se restructurer rapidement, réorienter leurs activités vers d'autres marchés et le PIB de la Lettonie a poursuivi sa croissance. Après son adhésion à l'Union européenne en 2004, la Lettonie a connu une croissance économique encore plus marquée. Entre 2004 et 2007, le PIB letton a augmenté d'environ 33 %. Un rythme de développement similaire a pu être observé dans les deux autres États baltes, c'est pourquoi l'on a commencé, avec raison, de parler des trois États baltes en tant que tigres de la Baltique par comparaison avec les quatre tigres de l'Asie de l'Est qui se sont également fortement développés durant cette période: Hong Kong, Singapour, la Corée du Sud et Taïwan. Il semblait alors que

la Lettonie maintiendrait ce rythme de croissance aussi les années suivantes, ce qui lui aurait permis de rattraper sans problème le niveau de développement moyen de l'Union.

Causes principales de la criseLe développement rapide de la Lettonie n'a malheureusement pas connu une longue existence car il reposait principalement sur un afflux massif de capitaux étrangers bon marché qui ont servi davantage à des fins de simple consommation (acquisition de biens immobiliers, de voitures et de divers produits d'importation) qu'au développement de l'économie. Une main d'œuvre comparativement bon marché a contribué à assurer aux entreprises des bons chiffres de rentabilité et une croissance rapide. Au moment de l'adhésion de la Lettonie, le coût de la main d'œuvre représentait environ 20 % du coût salarial moyen de l'UE. À cette même époque, la productivité de la main d'œuvre équivalait à 46 % de la productivité moyenne de l'UE. Les salaires augmentant, le coût de la main d'œuvre a crû progressivement mais pour n'atteindre que 30 % du coût salarial moyen de l'UE en 2007-2008.

Après l'adhésion à l'UE, le rythme du développement économique de la Lettonie s'est fortement accéléré. De 2005 à 2007, la croissance moyenne du PIB était de 11% par an, atteignant même 12% en 2006. À cette époque le cours des devises nationales des trois Etats baltes était déjà étroitement lié à l'euro car cela favorisait la stabilité macroéconomique et la confiance des investisseurs étrangers. De même il était prévu qu'en moyenne trois ans après leur adhésion à l'UE, les trois Etats baltes entrent dans la zone euro. La Commission européenne et la Banque centrale européenne (BCE) soutenaient également cette idée, sachant que pour pouvoir faire partie de la zone euro, chaque État membre doit garantir la stabilité de la monnaie nationale et également satisfaire à tous les autres critères de Maastricht. Bien que la Lettonie ait regagné son indépendance, instauré la démocratie et mis en place une économie de marché assez récemment, elle a connu un afflux massif inattendu de capitaux étrangers. Tout contrôle des flux de capitaux par l'Etat avait déjà été supprimé avant l'adhésion de la Lettonie à l'UE, et le cours fixe de la monnaie nationale (1 EUR = 0.702804 LVL) a anéanti les dernières possibilités de limiter l'afflux de capitaux. En 1998, la crise russe a favorisé les fusions de plusieurs petites banques commerciales lettonnes, certains groupes ont racheté les grandes banques commerciales de Lettonie avec des capitaux scandinaves. C'est ainsi qu'en 2007, trois quarts de tous les actifs des banques commerciales se sont trouvés aux mains des quatre plus grandes banques commerciales de Lettonie: la Hansabanka (actuellement – Swedbank), la Parex banka, la SEB banka et la filiale lettonne de Nordea. Les banques commerciales à capital scandinave pouvaient se procurer rapidement et à peu de frais les ressources nécessaires directement auprès des banques mères en Suède et en Finlande. Vu le faible coût des ressources susceptibles d'être prêtées, l'absence quasi-totale de restrictions pour l'octroi de crédits et l'essor économique fulgurant, la Lettonie a connu une explosion des crédits. Le volume des crédits octroyés en 2005 – 2006 par les banques commerciales représentait plus du double du volume des crédits octroyés auparavant.

De 2004 à 2008, la valeur des portefeuilles de crédit des banques a été multipliée par quatre. C'est le portefeuille des crédits hypothécaires qui a augmenté le plus rapidement, car au même moment se produisait un boom dans le secteur de la construction. Les crédits étant facilement accessibles, les prix des biens immobiliers se sont envolés. De plus, à cette époque, la spéculation sur les biens immobiliers (achat et revente rapide) n'était pas taxée. Le marché immobilier letton en forte hausse a séduit également les banques scandinaves qui y ont vu de très bonnes opportunités de se faire de l'argent, le marché scandinave n'offrant alors pas de possibilités de revenus aussi prometteuses. Les banques se sont fait la concurrence et offraient des conditions de prêt toujours meilleures et plus avantageuses, proposant des crédits allant jusqu'à 100 % de la valeur du bien et évaluant de manière très optimiste la solvabilité des emprunteurs. Le volume des crédits octroyés par les filiales lettonnes de banques scandinaves ne représentait qu'une petite partie de l'ensemble de leur portefeuille de crédit, et les revenus de ces crédits étaient beaucoup plus importants, c'est pourquoi les banques étaient prêtes à prendre de plus grands risques qu'auparavant afin d'obtenir une plus grande part du marché et de dégager encore plus de profits. Les autorités de surveillance des banques nationales de Lettonie et de Scandinavie ne s'en inquiétaient pas et n'ont rien fait pour contenir le rythme effréné de l'octroi de crédits. Après l'adhésion à l'UE, l'inflation a pris rapidement de l'ampleur en Lettonie. Les premières années les prix ont augmenté de 6 à 8 % par an, mais déjà en 2007, le taux d'inflation représentait un nombre à deux chiffres qui a atteint son maximum en mai 2008 (17,9 %). La hausse rapide de l'inflation de cette époque avait plusieurs causes: l'harmonisation ou convergence des prix par rapport aux autres États membres de l'UE, la forte hausse des prix du pétrole et du gaz naturel importés de Russie, le boom des crédits, la rapide augmentation de la valeur des biens immobiliers (de 2003 à 2007 les prix de l'immobilier ont augmenté en moyenne de 240 %). Bien que le salaire mensuel moyen net ait plus ou mois doublé de 2004 à 2008, pour cette même période, le salaire letton n'est passé que de 14 % à 28 % du salaire moyen de l'UE, la productivité du travail atteignant pendant ce temps 53 % de la moyenne de l'UE. Le boom des crédits et la fulgurante croissance du marché de l'immobilier ont stimulé la demande inexistante jusqu'alors de différents types de marchandises. Comme les entreprises de production de Lettonie ne pouvaient pas satisfaire cette demande sur le plan de la gamme des produits ni sur le plan de

la qualité, la plupart des marchandises ont été importées. Par conséquent, les importations ont augmenté à un rythme rapide passant de 27 % en 2004 à 31 % en 2006, dépassant largement les exportations, et le déficit de la balance courante a atteint son maximum en 2006-2007 (22,4 % du PIB) devenant l'un des principaux signes avant-coureurs d'une crise à laquelle il fallait s'attendre. À la même époque, le budget de l'Etat n'affichait aucun problème. Bien que chaque année ce budget prévoyait un léger déficit, les estimations des recettes budgétaires ont toujours été dépassées en raison de l'importante croissance économique et en 2007, la dette publique ne représentait que 9 % du PIB. Déjà en 2005, le Fonds monétaire international avait prévenu la Lettonie que sa croissance dépassait ses capacités réelles de production des biens et des services, que l'inflation des prix et des salaires était trop forte, que le déficit de la balance courante augmentait et que ses chances d'entrer dans la zone euro diminuaient considérablement. Le FMI avait signalé qu'un octroi de crédits par les banques stimulant la consommation et faisant monter les prix de l'immobilier ne favorisait pas un développement durable de l'économie et ne générait pas de valeur ajoutée. Le FMI avait recommandé au gouvernement letton de prendre des mesures immédiates afin de prévenir une surchauffe de l'économie, mais compte tenu du cours fixe du lats et de la libre circulation des capitaux, les possibilités étaient très limitées. En fait, le pays ne disposait que de deux instruments d'influence – la politique budgétaire et la réglementation des banques. À la différence de l'Estonie, qui durant les années de forte croissance prévoyait lors de l'élaboration de son budget un léger excédent, accumulant de la sorte une réserve de sécurité pour les mauvais jours, le gouvernement letton a toujours élaboré son budget avec un léger déficit, pensant que la croissance de l'économie réelle serait toujours plus forte que celle prévue et consacrant tout l'argent excédentaire économisé à de nouvelles dépenses. Dès le début de la surchauffe économique, plusieurs mesures auraient pu être prises mais elles n'ont pas été appliquées au secteur bancaire de peur d'une trop grande interférence de l'Etat dans les activités des banques commerciales voire de fuite de certaines banques. Néanmoins, la chose la plus surprenante était qu'à cette époque, il n'existait aucune taxe sur la spéculation immobilière, l'impôt sur les biens immobiliers n'était calculé qu'en se basant sur la valeur de la terre (il ne fallait pas payer d'impôts pour les bâtiments), les revenus de capitaux n'étaient pas non plus imposés (transactions portant sur des valeurs mobilières, dépôts, dividendes). L'une ou l'autre des impositions mentionnées aurait retardé la surchauffe économique voire même évité l'éclatement de la bulle immobilière. Ce n'est qu'en 2007 que le gouvernement letton a accordé pour la première fois son attention au marché des crédits alors que l'inflation commençait son ascension rapide dépassant considérablement le seuil autorisé par les critères de Maastricht pour l'adoption de l'euro. Le gouvernement a alors commencé à chercher à limiter l'inflation de toutes les manières possibles. »Un des premiers moyens employés a été la limitation du volume maximum du crédit hypothécaire (par rapport à la valeur du bien) et un contrôle plus rigoureux des revenus de l'emprunteur, mais il était malheureusement trop tard.

L'on peut dire que la crise financière mondiale a commencé au second semestre 2006 lorsque les prix des biens immobiliers ont commencé à chuter aux Etats-Unis. « L'économie de la Lettonie était alors déjà en état de "surchauffe", c'est pourquoi elle a été une des premières à connaître la crise. La crise s'est installée progressivement. Ses causes et son ampleur découlent de cinq facteurs principaux:

1) L'économie étant en état d'ébullition, les prix ont subi une forte hausse et pour pouvoir poursuivre la route menant à l'euro, le gouvernement letton a établi un plan anti-inflationniste portant principalement sur la limitation des crédits octroyés par les banques commerciales. Dans le même temps, la Banque de Lettonie (Latvijas Banka) a mis en œuvre plusieurs mesures afin de freiner l'octroi des crédits (notamment en augmentant le taux de réserve obligatoire des banques commerciales). Les mesures prises ont produit un impact réel et au milieu de l'année 2007 le volume des crédits a commencé à diminuer.

2) Deux des plus grandes banques commerciales de Lettonie, la Swedbank et la SEB banka, ont introduit en 2007 des conditions d'emprunt plus sévères en réponse aux limitations établies par le gouvernement et à la demande des banques mères en Suède devenues beaucoup plus prudentes. Par conséquent, l'octroi de crédits s'est restreint abruptement et les prix de l'immobilier ont chuté de 35 % en un an, ce qui a entraîné un important ralentissement de la demande, des investissements et du développement économique.

3) Le 15 septembre 2008, lorsque Lehman Brothers a fait faillite aux États-Unis, la crise financière déjà bien installée en Lettonie s'est de ce fait encore aggravée car, à partir de ce moment, le pays n'a plus eu libre accès aux ressources financières étrangères.

4) Le marché financier international perdant sa liquidité, la première et principale victime en Lettonie fut la banque commerciale Parex banka, qui était la plus grande banque commerciale du pays à capitaux lettons et réunissait 20 % des actifs de toutes les banques commerciales dans le pays. La Parex banka n'est plus parvenue à refinancer un de ses prêts syndiqués et de plus, en 2008 un quart des dépôts de la banque ont été retirés en trois mois de temps. Le gouvernement a estimé que la Parex banka avait

une fonction trop importante dans l'économie lettone, c'est pourquoi elle a décidé de la reprendre en y investissant pour commencer près de 800 millions de lats soit 4,9 % du PIB lettone de l'époque. Sans entrer dans les détails du processus de sauvetage de cette banque, il convient de noter que le soutien de l'Etat à la restructuration de la Parex banka s'est élevé au total à 1,2 milliards de lats. Le soutien de l'Etat a principalement pris la forme d'un apport de liquidités et d'une participation au capital de la banque. Actuellement, l'Etat a recouvré près de 37 % de son apport.

5) Bien que la Lettonie soit un État membre de l'UE et de ce fait actionnaire de la BCE, elle n'avait malheureusement pas libre accès aux marchés financiers européens et internationaux. Elle ne pouvait pas recevoir de soutien financier de la BCE. Il ne lui restait donc plus qu'à se tourner vers les prêteurs internationaux, en l'occurrence le FMI.

Mesures anticrise réalisées par le gouvernement et leur impact Bien que début 2008 de nombreux experts économiques et financiers locaux aient mis en garde contre la crise à venir et que Ivars Godmanis, premier ministre de l'époque, ait été bien informé, peu de choses ont réellement été entreprises pour atténuer la crise ou essayer de l'éviter. Les premières mesures sérieuses de réduction des dépenses publiques n'ont commencé à être prises que fin 2008 lorsque le premier ministre a annoncé le licenciement de 10 % du personnel des organismes publics et le gel des salaires en 2009 dans les établissements financés par le budget de l'Etat. Les syndicats se sont opposés à cette décision car elle signifiait notamment le gel des salaires des professeurs, des médecins, des policiers et encore d'autres professions. En octobre 2008, plus de 1 000 professionnels de la santé ont participé à la grève organisée par les syndicats dans le but de demander une augmentation des salaires au lieu de leur gel voire de leur réduction. En octobre et novembre 2008, d'autres mauvaises nouvelles frappent l'économie de la Lettonie: en raison de la crise et de la perte de solvabilité, les volumes de production et de vente au détail ont également fortement chuté, toute une série de petites et moyennes entreprises ont fait faillite, en novembre 2008 le taux de chômage atteignait déjà 7,2 %.

Pour faire face au manque général d'argent, la société a demandé de réduire tout d'abord de manière importante les dépenses de l'appareil de l'administration publique centrale en diminuant les salaires, les primes et les bonus. Sous les auspices du premier ministre, bon nombre des mesures mentionnées ont été mises en œuvre. Au milieu de toutes ces mauvaises nouvelles, il y a eu tout de même quelques faits positifs qui se sont produits à cette époque en Lettonie: après avoir atteint son taux maximum en mai 2008 (17 %), l'inflation a connu une baisse rapide d'environ 1 % par mois et les exportations ont commencé à rattraper les importations diminuant considérablement le déficit de la balance courante. Afin de réduire les dépenses budgétaires de l'Etat, le premier ministre a proposé de diminuer les dépenses de tous les postes budgétaires de l'Etat à l'exception des retraites et des prestations sociales allouées aux citoyens les plus défavorisés. Le gouvernement a estimé que toutes les mesures d'économie prévues ne seraient pas suffisantes pour résoudre tous les problèmes et garantir la solvabilité de l'Etat, c'est pourquoi une mission technique du FMI a été invitée en Lettonie en novembre 2008 afin d'examiner les possibilités de bénéficier d'un prêt international. Le FMI a calculé que, pour résoudre tous ses problèmes, la Lettonie aurait besoin d'environ 7,5 milliards d'euros qu'elle pourrait recevoir progressivement (par tranches) sous forme de prêt international jusqu'au début de 2011. Mi-novembre 2008, de longues et difficiles négociations ont été entamées entre les prêteurs internationaux et les représentants du gouvernement lettone. Le gouvernement lettone a défendu fermement le maintien du cours établi du lats par rapport à l'euro (1 EUR = 0.702804 LVL) et a rejeté toute idée de dévaluation de sa monnaie, en se référant aux retombées négatives qu'ont subies les Etats qui ont à un moment donné choisi de dévaluer leur monnaie nationale. Une des principales raisons invoquées pour maintenir le cours établi était le souhait de la Lettonie d'entrer dans la zone euro dans un avenir proche. Les discussions et les prises de décisions concernant les mesures d'économie prévues et les conditions du prêt international se sont déroulées à huis clos, empêchant la participation des partenaires sociaux du gouvernement. La Confédération des syndicats libres de Lettonie (LBAS) s'est montrée préoccupée par les actions chaotiques du gouvernement, par son incapacité de discuter ouvertement avec la société et les partenaires sociaux de la situation réelle de l'économie lettone, en expliquant la nécessité de la solution proposée.

Le 10 décembre 2008, le premier ministre a enfin présenté aux partenaires sociaux le plan anticrise du gouvernement qui prévoyait plusieurs modifications sur le plan fiscal ainsi que les réductions salariales évoquées. Les partenaires sociaux ont rejeté ce plan indiquant que les mesures prévues accroîtraient encore le nombre de chômeurs, réduiraient la demande intérieure et aggraveraient la crise. Malgré toutes les objections et divergences d'idées, le parlement lettone (Saeima) a adopté le "programme de stabilisation économique et de relance de la croissance en Lettonie" recommandé par le FMI et la Commission européenne et a pu dès lors signer fin décembre 2008 un accord concernant le prêt international. Il en résultait que, dans le cadre du programme de prêt international, la Lettonie

bénéficierait d'une aide financière de la Commission européenne, du FMI, de la Banque mondiale, de la BERD et de plusieurs États membres (Danemark, Estonie, Finlande, Suède, Pologne et République tchèque) ainsi que de la Norvège. Le montant de l'assainissement budgétaire prévu dans le programme pour 2009 était extraordinairement élevé pour la Lettonie: 1 milliard de lats soit 7 % du PIB. Les mesures d'assainissement prévoyaient une réduction de 15 % des effectifs du secteur public, une diminution moyenne des salaires de 15 %, une diminution de 25 % du volume des marchés publics, une augmentation de 3 % de la TVA (de 18 à 21 %), et une augmentation des droits d'accises sur les carburants, le café, les alcools et d'autres boissons. Après réception de la première tranche de prêt international (591 millions d'euros du FMI et 1 milliard d'euros de la Commission européenne), la Lettonie devait sans tarder commencer à introduire les réformes prévues dans le programme de prêt afin tout d'abord de stabiliser la situation économique et ensuite de l'améliorer. Hélas, le gouvernement letton n'y est pas parvenu car en raison de la crise et de ses actions tardives, la société, le parlement et en fin de compte même le président de la république avaient perdu toute confiance en lui et ne le soutenaient plus. Le mécontentement de la société face à la situation dans le pays a atteint son paroxysme le 13 janvier 2009, lorsque les organisations de la société civile et les syndicats ont organisé une manifestation de protestation qui s'est transformée en émeute, la plus grande que la Lettonie ait connue depuis le rétablissement de son indépendance, à cause de nombreux jeunes, non liés aux organisateurs, qui avaient adopté un comportement agressif. Le bâtiment du Parlement, des véhicules de la police ainsi que les magasins proches ont subi des dégâts. Les partis de la coalition ont eux aussi progressivement retiré leur soutien au gouvernement letton et le premier ministre Ivars Godmanis n'a eu d'autre choix que de démissionner, ce qu'il fit le 20 février 2009. La direction du nouveau gouvernement a été confiée à Valdis Dombrovskis, ministre des finances en Lettonie de 2002 à 2004, reconnu comme un défenseur d'une politique des finances conservatrice. La situation économique a continué à s'aggraver et le FMI a refusé de verser la tranche suivante tant que la Lettonie n'aurait pas réduit les dépenses budgétaires de l'Etat de 2009 d'au moins 20 %. Le nouveau gouvernement s'est engagé à le faire estimant que pour sauver la Lettonie de la faillite, il était indispensable de satisfaire pleinement toutes les exigences des bailleurs de fonds malgré leur impopularité et leur ampleur. Le gouvernement s'est fixé comme objectif premier la réduction des dépenses budgétaires afin de garantir la solvabilité de l'Etat, et comme objectif second la mise en œuvre des réformes structurelles fondamentales. Le gouvernement précédent avait adopté un budget pour 2009 qui prévoyait une réduction des dépenses publiques équivalant à 7 % du PIB. Le nouveau gouvernement a quant à lui proposé une réduction supplémentaire de 4 %, portant le total à 11 % du PIB. Les réformes structurelles les plus importantes demandées par le premier ministre concernaient les administrations publiques, les soins de santé et l'éducation. L'appareil administratif du ministère de la santé a été réduit de 44 %, plusieurs hôpitaux ont été fermés, le nombre de professionnels de la santé a diminué de 2 700 soit une perte de 8 % des effectifs. Suite aux réformes et mesures d'économie, 115 établissements scolaires ont été fermés soit 12 % du nombre total d'écoles. Le personnel scolaire a été réduit en un an (en 2009) de 4 000 unités soit une diminution de 14 % des effectifs. La faible densité de la population des régions rurales lettonnes n'a pas été prise en compte et depuis lors les gens doivent parcourir une bien plus grande distance pour atteindre l'école ou l'hôpital le plus proche. 23 000 personnes ont été licenciées dans l'administration publique soit 29 % des fonctionnaires; au deuxième trimestre de 2010, ils n'étaient plus que 62 300. Les licenciements ont également touché le Service national des impôts (VID) qui a perdu 1 000 travailleurs soit 20 % de son personnel. Le moment le plus critique de la crise fut en juin 2009, lorsque la Commission européenne devait verser la plus grande partie de son financement (1,2 milliard d'euros) et le FMI sa prochaine tranche (200 millions d'euros). Comme la situation économique de la Lettonie continuait à s'aggraver, les bailleurs de fonds internationaux ont demandé de réduire encore les dépenses publiques d'environ 500 millions de lats. Le gouvernement a élaboré un budget rectificatif qui prévoyait des réductions dans quasi tous les domaines, sauf pour la protection sociale et les obligations financières envers les organisations internationales. La somme des réductions des dépenses budgétaires était si importante qu'avant l'adoption du budget rectificatif au parlement, le gouvernement avait proposé à tous les partis de la coalition ainsi qu'aux partenaires sociaux et autres de signer un accord spécifique sur le budget rectificatif de l'Etat pour 2009. Les partenaires sociaux et autres du gouvernement (y compris la fédération des retraités) ont été confrontés à un choix très difficile: approuver le budget rectificatif proposé et recevoir l'aide internationale ou entraîner l'insolvabilité et la faillite du pays. Compte tenu de la situation, les partenaires sociaux et autres ont signé cet accord mais à contrecœur. Les mesures d'économie étaient très sévères: l'appareil central des ministères a été réduit de 30 %, le nombre d'organismes publics a baissé de 50 %, les pensions et les allocations familiales ont été réduites de 10 %, la pension des retraités ayant un travail a été diminuée de 70 %, le seuil d'imposition des particuliers est passée de 90 à 35 lats par mois, les droits d'accises ont été augmentés. Malgré toutes ces mesures d'économie, il était prévu que le déficit budgétaire s'élève à 10 % du PIB en 2009 et à 8,5 % du PIB en 2010. En juillet 2009, la Lettonie a reçu les financements promis par la Commission européenne et le FMI et le pays est resté solvable. Le budget 2010 prévoyait un déficit de 7,5 %. S'agissant des principaux secteurs, le gouvernement s'est efforcé à maintenir un financement

minimum décent pour l'éducation, les soins de santé, la protection sociale, le maintien de l'ordre public et la défense de l'Etat. Hélas, le gouvernement a estimé qu'il n'était plus possible de réduire les dépenses budgétaires dans une mesure aussi importante, c'est pourquoi l'assainissement du budget a été réalisé en grande partie en augmentant les impôts, ce qui lui a valu des critiques acerbes de la part des citoyens et des partenaires sociaux. L'impôt sur le revenu des personnes physiques a été augmenté de 3 % (de 23 à 26 %), un impôt foncier sur les bâtiments résidentiels et les bureaux a été instauré et les taxes appliquées aux propriétaires de véhicules ont également été augmentées. L'impôt sur les plus-values et l'impôt sur les revenus des capitaux, demandés les dernières années par la LBAS, ont finalement été instaurés. Fin 2009, la Cour constitutionnelle de Lettonie a donné satisfaction à la plainte introduite par les retraités concernant la réduction imposée en juin 2009 par le gouvernement aux pensions. L'arrêt irrévocable rendu par la Cour constitutionnelle stipulait que la réduction des pensions n'était pas conforme à la constitution lettone et que toutes les sommes retenues devaient être versées aux retraités. Pour ce faire, 1 % supplémentaire du PIB était nécessaire. Le gouvernement a eu de la chance à cet égard car le budget approuvé pour 2010 prévoyait une réserve pour déficit de 1 % et un assainissement budgétaire additionnel n'était donc plus nécessaire. À partir de début 2010, les principaux indicateurs de l'économie lettone ont enfin commencé à montrer des signes d'amélioration. La baisse du PIB s'est considérablement réduite au début de l'année et la première croissance du PIB a été enregistrée au cours du troisième trimestre (+2,9 %) après 9 trimestres consécutifs de baisse. Les recettes fiscales ont commencé à dépasser les volumes escomptés et le gouvernement a promis aux citoyens que l'assainissement budgétaire 2011 ne serait pas aussi important que prévu initialement. Ce sont les entreprises exportatrices ne dépendant pas de la demande intérieure qui se sont redressées le plus rapidement. Le gouvernement s'est efforcé de les aider de différentes manières. Au cours du quatrième trimestre de 2010, le PIB a accéléré sa croissance et de ce fait la diminution du PIB sur l'ensemble de l'année 2010 n'a été que de 0,3 %. Les exportations ont été le moteur de la croissance. En 2010, elles ont augmenté de 30 %, tandis que grâce à ces exportations et à une légère hausse de la demande intérieure, la production a crû de 14 %. Les principaux biens exportés étaient le bois, les articles en bois et en métal et les textiles. Entre le deuxième trimestre de 2008 et celui de 2010, le PIB de Lettonie avait chuté au total de 25 %, la plus forte baisse ayant été enregistrée en 2009 (-18 %). Aucun autre État membre de l'UE n'a connu une baisse aussi importante du PIB. Pour atteindre un déficit public de 4,2 % en 2011, le budget approuvé par le parlement prévoyait différentes mesures d'assainissement qui, une fois encore, s'appuyaient dans une large mesure sur une hausse des contributions. Le taux normal de TVA est passé de 21 à 22 %, le taux réduit de TVA a été augmenté passant de 10 à 12 %, l'impôt foncier sur les bâtiments résidentiels et les appartements a doublé (atteignant 0,6 % de la valeur cadastrale) et les cotisations au régime national de sécurité sociale, retenues sur le salaire des travailleurs ont été augmentées de 9 à 11 %. Afin de compenser en partie l'augmentation de tous les impôts mentionnés, le gouvernement a proposé de réduire l'impôt sur le revenu des personnes physiques d'un point de pourcentage et d'en augmenter le seuil d'imposition. Néanmoins, étant donné que, parallèlement à ces mesures, le prix de l'électricité a été augmenté et le taux réduit de TVA s'y appliquant a été suspendu, la solvabilité des citoyens et des entreprises s'en est trouvée encore plus affaiblie. Le gouvernement a décidé d'augmenter le salaire minimum à 200 lats par mois avant déduction des impôts, espérant que cela accroîtrait les recettes fiscales provenant de l'économie informelle au sein de laquelle de nombreux travailleurs ne sont payés officiellement que le salaire minimum. Grâce à la poursuite d'une croissance stable du PIB en 2011 (+ 5,5 % en un an), les mesures d'assainissement budgétaire adoptées pour atteindre l'objectif de déficit public de 2,5 % du PIB en 2012 étaient nettement moins importantes que les années précédentes et ne représentaient que 0,7 % du PIB. La plus grande partie de ces mesures portait sur la réduction des dépenses publiques. Les calculs montrent que durant la crise, l'ensemble des mesures d'assainissement des finances publiques ont correspondu à 15 % du PIB. La majeure partie de ces mesures ont été menées à bien en 2009. Fin 2011, ayant rempli toutes les conditions initialement établies, la Lettonie a clôturé avec succès le programme de prêt international et, après plusieurs années, ne dépendait plus des prêteurs internationaux en ce qui concernait ses décisions relatives au budget public. Malgré les événements de plus en plus préoccupants dans la zone euro et les différents défis mondiaux, au premier trimestre 2012, la Lettonie a continué à afficher une excellente croissance du PIB (+6,9 %), le meilleur des résultats des États membres de l'UE. La croissance totale du PIB pour 2012 est estimée à 2-3 %. Les possibilités d'exportation se maintiennent et la demande sur le marché intérieur augmentant, les volumes de production de l'industrie manufacturière augmentent. C'est la transformation du bois et des métaux qui contribue le plus à la croissance de ce secteur. La croissance est également visible dans les secteurs du commerce et de la construction, ce qui indique que la consommation privée continue à croître. Au regard de l'évolution actuelle et des prévisions du gouvernement pour 2013, un assainissement des finances publiques ne sera plus nécessaire et l'on pourra même envisager d'accroître le financement des secteurs économiques ayant le plus souffert de la crise: augmenter la rémunération des médecins et des professeurs, prévoir une enveloppe pour l'entretien des autoroutes, etc. Afin de réduire quelque peu les charges fiscales pour les travailleurs, il est prévu de réduire l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 25 à 24 % à partir du 1^{er} janvier 2013

et d'en relever le seuil d'imposition à la mi-2013. Dans le même temps, il faut s'attendre à une augmentation des coûts liés à l'immobilier car à partir de 2013, les collectivités territoriales seront autorisées à fixer elles-mêmes le niveau de l'impôt foncier à un taux variant de 0,2 à 3 % de la valeur cadastrale du bien. Le ministère des finances a proposé de ne pas appliquer aux bâtiments et aux appartements un taux qui soit supérieur à 1,5 %, mais le gouvernement et le parlement doivent encore rendre leur décision à ce sujet.

Emploi et chômage

Entre 2001 et le début de la crise, l'augmentation de l'activité économique en Lettonie s'est accompagnée d'une croissance concomitante de l'emploi, tandis que le chômage reculait. C'est en 2008 que le marché letton de l'emploi a réalisé ses meilleures performances: le taux global d'emploi a atteint alors 75,8% et le pourcentage de chômeurs est tombé jusqu'à 6,3 %, soit, à l'époque, l'un des meilleurs chiffres de l'UE. En Lettonie, la crise économique devait cependant toucher le marché du travail avec des effets nettement plus dévastateurs qu'elle n'en eut dans les autres États membres de l'UE, puisque le taux d'emploi y a connu une chute presque aussi brutale que celle du PIB. Suivant les données d'Eurostat, le taux de chômage de la Lettonie est passé, entre le second trimestre de 2008 et le premier de 2010, de 6,3 % à 20,5 %; depuis lors, il reflue progressivement. Les licenciements ont touché en premier lieu les jeunes, les travailleurs peu qualifiés mais aussi, malheureusement, les plus âgés. Les secteurs économiques les plus affectés ont été la construction, l'industrie, le commerce, les transports et le secteur public. Il est indéniable que le niveau élevé du chômage en conjoncture de crise a débouché sur des répercussions sociales on ne peut plus lourdes. La première réaction des pouvoirs publics face à son ampleur a consisté à en atténuer les conséquences dommageables: quels qu'aient été leurs états de service antérieurs, les sans emploi ont pu toucher des allocations de chômage durant neuf mois, avec une réduction progressive de leur montant, et la mesure a été maintenue jusqu'à la fin 2011. De 43 % en 2008, le pourcentage de ces chômeurs inscrits qui ne perçoivent plus d'allocations de chômage a augmenté jusqu'à atteindre 66 % en 2010 et 76 % en 2011. Le nombre de ces sans-emploi non indemnisés et celui des chômeurs de longue durée n'ont entamé leur décrue qu'à la mi-2011. Pour les chômeurs, les chances de trouver un emploi en Lettonie restent faibles, essentiellement pour deux raisons: 1) le nombre de postes vacants est excessivement réduit, par rapport à celui des sans-emploi; 2) beaucoup d'entre eux, par manque de compétences, ne présentent pas le profil voulu pour occuper ces emplois disponibles. Si l'on examine la prévalence du chômage en fonction de l'âge, il apparaît que ce sont les jeunes, de la classe des 15 à 24 ans qui en sont les plus affectés (taux de 28,1 % en mars 2012), ainsi que les personnes en âge de préretraite (15,7 % des 50 à 59 ans sont au chômage).

L'analyse de l'évolution de l'emploi lors de la crise amène à constater que son taux a baissé de manière significative dans la tranche d'âge des 15-64 ans, puisqu'il est passé de 68,6 % en 2008 à 61,8 % en 2011. Durant cette même crise, on a observé une légère augmentation du nombre de travailleurs indépendants, passé de 5,5 % à 6,6 %. Le pourcentage de personnes travaillant à temps partiel s'est également accru, de 6,3 % à 9,2 %, la raison principale étant l'impossibilité de trouver un travail à horaire complet. C'est dans la tranche d'âge de 25 à 54 ans que l'on a pu observer le plus grand nombre d'actifs, tandis que l'emploi des jeunes (15-24 ans) se contractait malheureusement, dans une tendance qui pourrait notamment être imputable à l'émigration. Au premier trimestre 2012, le principal pourvoyeur d'emplois était le secteur du commerce, de l'hôtellerie et des services de restauration employant 155 600 personnes, soit 18 % de l'ensemble des actifs employés. S'agissant de l'emploi masculin et féminin dans la classe des 15 à 64 ans, les chiffres sont fort semblables: au premier trimestre 2012, 62,1 % des hommes et 60,3 % des femmes avaient une activité professionnelle. Les hommes travaillent majoritairement dans les secteurs de l'industrie (19,7 %) et du transport (16,5 %) et les femmes, dans ceux du commerce (23,3 %) et de l'éducation (16,5 %). La branche d'activité sur laquelle la crise a eu le plus de répercussions est celle de la construction, qui fournissait un travail à un cinquième de la population active masculine en 2008 et seulement 12,7 % en 2011. Dans d'autres secteurs, on n'a pas relevé de variations significatives durant les années concernées et l'on peut supposer que la majeure des intéressés ont choisi de chercher un emploi à l'étranger. Début 2011, l'écart entre le salaire masculin et le salaire féminin en Lettonie était en moyenne de 16,6 %, atteignant son niveau maximal dans le secteur financier et minimal dans les administrations publiques et la construction.

L'analyse des dernières informations disponibles sur le chômage amène à constater que suivant les données d'Eurostat, son taux était de 16,3 % au premier trimestre 2012, mais, mesuré par l'Agence nationale de l'emploi (NVA), il se montait à 12,3 % en mai 2012, soit 0,6 % de moins qu'en avril 2012. Entre les différentes régions de Lettonie on peut observer des disparités relativement importantes dans les taux de chômage: en mai 2012, il atteignait 23,4 % en Latgalie, alors qu'il n'était que de 8,5 % dans la région de Riga, de 13,2 % en Courlande, 13,6 % en Sémigalle et 14,4 % en Livonie. Fin mars 2012, les chômeurs de longue durée représentaient 42,6 % du nombre total de sans-emploi enregistrés. Les chômeurs inscrits auprès de la NVA recherchent majoritairement un emploi dans les professions les plus courantes (assistance, vente au détail, nettoyage), alors que d'après le nombre de postes vacants

recensés par la NVA, la demande de main-d'œuvre se concentrait, en mars 2012, dans l'industrie manufacturière et les secteurs du commerce de gros et de détail, du transport et du stockage, de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, de l'hébergement et des services de restauration. Au 31 mars 2012, 42,6 % de tous les chômeurs inscrits étaient sans travail depuis plus d'un an et 8,3 %, depuis plus de trois ans. Les diplômés de l'enseignement supérieur constituaient 11,9 % du nombre total de sans-emploi et l'on comptait parmi eux 15,5 % d'économistes, 14,3 % d'ingénieurs et 11 % d'enseignants. Les chômeurs inscrits continuent à être nettement plus nombreux que les offres d'emploi: en mars 2012, 44 chômeurs postulaient pour chaque emploi libre. À la fin de ce même mois, la NVA n'avait recensé que 2900 postes vacants. La majeure partie des emplois proposés début 2012 ressortissaient aux industries de transformation, qui cherchaient à recruter des travailleurs qualifiés.

En Lettonie, l'une des conséquences les plus douloureuses de la crise a été de pousser un grand nombre de personnes jeunes et économiquement actives à quitter le pays, pour trouver à l'étranger de meilleures conditions de travail et de vie. Le gouvernement ayant opté pour la voie dite de la dévaluation interne, qui consiste à diminuer les salaires, le nombre de travailleurs et les dépenses publiques, de nombreux Lettons se sont trouvés sans travail ni revenus et mis en quête de nouveaux horizons hors frontières, en particulier dans les pays d'Europe occidentale, dont les marchés de l'emploi avaient déjà été ouverts aux travailleurs migrants, exception faite de l'Allemagne, laquelle ne procéda qu'ultérieurement à cette ouverture. Aucune source n'est malheureusement en mesure de fournir de chiffres précis quant au nombre d'émigrants, étant donné que les personnes quittant le pays omettent souvent d'informer les pouvoirs publics de leur départ pour une assez longue durée. Des investigations menées par les experts locaux, il ressort que ces sorties du pays pourrait atteindre un volume global de 200 000 individus. Le recensement de population effectué en 2011 est venu corroborer quelque peu ces études, puisqu'en 2011, la Lettonie n'avait plus que 2 millions d'habitants, alors qu'elle en avait compté environ 2,4 millions en 2000, même si cette baisse est également due à une tendance démographique négative.

Abstraction faite du chômage, un des autres grands problèmes qui affectent le marché du travail letton réside dans une pression fiscale relativement élevée. À la fiscalité sur l'emploi, la Lettonie ajoute un impôt sur le revenu des personnes physiques (IIN), actuellement fixé au taux de 25 %, ainsi que les cotisations obligatoires du régime national d'assurance sociale (VSAOI), lesquelles, représentant 35,09% de la rémunération du travailleur, sont déduites de celle-ci à raison de 11 % et acquittées par son employeur pour les 24,09 % restants. Si l'on compare le pourcentage de l'impôt sur les revenus des personnes physiques en Lettonie (25 %) aux taux progressifs de cet impôt dans d'autres Etats de l'UE, on peut avoir l'impression que le poids de l'impôt y est faible. Néanmoins, la situation se présente sous un tout autre jour si l'on considère que dans les pays plus développés, les salariés faiblement rémunérés bénéficient d'avantages de diverses natures et également d'un taux d'imposition réduit adapté à leurs revenus. Si l'on compare la charge fiscale qui pèse sur les titulaires de petits salaires ("coin fiscal") dans les différents États membres, telle qu'elle a été calculée par Eurostat, il en ressort qu'en 2010, la Lettonie venait en sixième place dans ce classement, dépassant même la Suède, pourtant considérée comme un pays où les impôts sont élevés. S'agissant du poids de la fiscalité du travail, la Lettonie dépasse également les deux autres États baltes. Cette situation représentant une menace notable pour la compétitivité du pays au plan international, le gouvernement national a fini par en tenir compte et a élaboré en conséquence un plan qui vise à réduire progressivement le taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour qu'il atteigne 20 % en 2015, tout en relevant par ailleurs le seuil d'exonération. Une fois tous les impôts payés, les travailleurs qui ne perçoivent que le salaire minimum fixé par l'État, soit 200 lats par mois, touchent une rémunération insuffisante pour pourvoir ne serait-ce qu'aux nécessités élémentaires de l'existence. L'Office central des statistiques de Lettonie (CSP) a calculé qu'en mai 2012, le minimum vital par habitant se montait à 176,26 lats par mois. On ajoutera que pour le calcul de ce revenu minimal de subsistance, le CSP emploie une méthodologie dépassée, tant et si bien que son véritable montant est encore plus élevé.

Dans les années où la crise économique a sévi, l'économie souterraine a enflé jusqu'à des proportions jamais vues: certains experts estiment qu'elle aurait même pu équivaloir à 40 % du PIB. Dans une étude publiée en mai 2012, des experts de l'École supérieure d'économie de Riga ont montré qu'en 2011, la part de l'économie de l'ombre a régressé jusqu'à 30 % du PIB mais qu'au demeurant, ce niveau reste énorme, même si on le compare avec celui des États voisins, que ce soit la Lituanie (17 %) ou l'Estonie (19 %). Selon ces recherches, les entreprises privées de Lettonie ne sont que 36,5 % à déclarer officiellement tous leurs travailleurs et 14,6 % à informer le Service national des impôts (VID) des rémunérations de l'ensemble de leur personnel. Dans les cas de fraude détectés, c'est le tiers environ des salaires perçus qu'elles soustraient audit service, de manière que leurs impôts soient moindres et que le travailleur perçoive une plus forte rémunération. Lorsqu'une entreprise opère dans les conditions de l'économie clandestine, en dissimulant ses travailleurs et leurs revenus et en engageant du personnel sans contrat de travail, il ne saurait être question d'un environnement d'activité normal, qui respecte la sécurité d'emploi et les autres dispositions du droit du travail. En Lettonie, c'est l'Inspection nationale du

travail (VDI) qui contrôle ce respect des règles mais ses capacités sont malheureusement très limitées, étant donné qu'au moment de la crise, ce corps a subi lui aussi des coupes dans ses ressources et des réductions d'effectifs. Les informations qu'il a recueillies montrent que la situation dans ce domaine continue à se détériorer: sur les cinq premiers mois de 2012, on a constaté que le nombre de travailleurs employés illégalement a augmenté de 10 % par rapport à la période correspondante de 2011. Plus nombreuses également sont les entreprises qui emploient des personnes avec lesquelles elles n'ont pas conclu de contrat de travail.

Quand on analyse les statistiques sur la diminution des traitements que la Lettonie a subie dans le secteur tant public que privé lors de la crise, il convient de faire preuve de la plus grande prudence et de tenir compte des dimensions colossales de l'économie souterraine dans le pays et qui ont encore pris de l'ampleur du fait de cette crise. Ces données statistiques indiquent certes une chute salariale plus prononcée dans le secteur public que dans le privé (de 26 % contre 10 %), étant entendu que la rémunération moyenne reste plus faible dans le second que dans le premier, mais la réduction des rémunérations a été similaire, étant donné que le privé les verse partiellement au noir, éludant ainsi l'impôt, et qu'une contraction de cette partie de la rétribution n'apparaît dans aucune statistique.

Le régime de sécurité sociale

D'importants problèmes se sont posés au gouvernement durant la crise à cause du budget spécifique de l'assurance sociale, qui est alimenté par les cotisations obligatoires du régime national d'assurance sociale (VSAOI) et dont les ressources servent à effectuer le paiement des retraites et prestations sociales. Quand la récession a commencé, les rentrées du budget social ont enregistré une diminution significative, tandis que les versements qu'il était tenu d'effectuer ont augmenté dans des proportions notables. En conséquence, le montant des réserves budgétaires que l'assurance sociale avait accumulées durant les années de vive croissance a commencé à fondre plus vite que prévu, si bien que l'État a dû réfléchir à la voie à suivre. Dès avant la crise, une bonne partie de l'excédent budgétaire de la sécurité sociale était utilisée pour couvrir le déficit du budget général de l'État par le truchement de dépôts à terme auprès du trésor public. Quand elle s'est déclarée, la brusque contraction des rentrées budgétaires a fait qu'il est devenu impossible de récupérer ce boni du budget social qui avait été "prêté" de la sorte. Une autre source de problèmes a été que dans les années de développement vigoureux, lorsque le produit des cotisations dépassait les niveaux prévus, le gouvernement a instauré, des prestations sociales supplémentaires au bénéfice des parents (allocation parentale) dont le coût n'a pas été véritablement couvert par ces prélèvements.

La première mesure qui a augmenté le fardeau supporté par le budget social a été la réduction de 8 % à 2 % des cotisations au régime de retraite qui sont à la charge de l'État (pensions du deuxième pilier), induisant une augmentation de celles assumées par le premier pilier, c'est-à-dire le budget social.

En deuxième lieu, pour réduire les dépenses du budget social, le gouvernement a tenté, en juin 2009, de réduire le montant des pensions de 10 % mais l'avis négatif rendu par la Cour constitutionnelle (Conseil d'État) a fait échouer l'initiative.

La troisième action a été de limiter, pour la période de 2010 à 2014, les prestations sociales de tout type, y compris les allocations de chômage, en leur fixant un montant maximum autorisé, indépendamment des revenus de la personne concernée avant qu'elle ne sollicite ces concours.

Dans une quatrième étape touchant à ce même budget social, le taux des cotisations obligatoires du régime national d'assurance sociale à charge des travailleurs a été porté de 9 à 11 % au 1^{er} janvier 2011.

Comme cinquième stade, il faut mentionner la décision d'ores et déjà adoptée qui relèvera progressivement l'âge de la pension de 62 à 65 ans, à raison d'un trimestre par année à dater de 2014 et jusqu'en 2025. Pour justifier que le moment du départ à la retraite soit ainsi différé, le gouvernement fait essentiellement valoir qu'à défaut, le pays ne disposera plus, d'ici quelques années à peine, des sommes nécessaires pour payer les pensions de retraite en cours et nouvelles, étant donné que l'emploi n'augmentera pas particulièrement alors même qu'en raison du vieillissement démographique, la part des retraités dans la population continuera à augmenter (début 2012, la proportion de contribuables par rapport aux bénéficiaires de retraite était de 1,59).

En exploitant les ressources du Fonds social européen (FSE) et en fournissant le cofinancement national correspondant, le gouvernement a créé un "filet de sécurité sociale" qui protège les couches les plus vulnérables de la population. L'une des premières mesures qu'il a prises a été d'augmenter, en le portant à 40 lats par mois pour les adultes et 45 lats pour les enfants, le montant du revenu minimum garanti (GMI) pour les personnes qui n'ont plus droit à des allocations de chômage et sont dépourvues d'autres moyens de subsistance. Le budget de l'État a assuré 50 % du financement des prestations

octroyées au titre du revenu minimum garanti et 20 % de l'aide au logement, le solde reposant sur les épaules des collectivités territoriales. Le droit de percevoir le revenu minimum garanti a été octroyé à quiconque a été reconnu nécessaire, c'est-à-dire lorsque le revenu moyen de l'intéressé ou de tout membre de sa famille sur la période trimestrielle précédente a été inférieur à un montant de 90 lats par mois, compte tenu également de sa situation patrimoniale, et qu'il a eu des revenus mensuels en deçà dudit revenu minimum.

Pour les titulaires d'une pension de retraite ou d'invalidité, les collectivités territoriales ont eu la possibilité de fixer un autre montant de revenu minimum garanti, qui, mensuellement, ne pouvait ni se situer sous la barre des 40 lats, ni excéder celle des 90 lats. Pour une famille, le montant de l'allocation octroyée au titre du revenu minimum garanti est égal à son niveau théoriquement estimé, soit sa valeur spécifique multipliée par le nombre de personnes qu'elle compte, moins l'ensemble de leurs revenus antérieurs. C'est ce dispositif qui est encore en vigueur aujourd'hui. Selon les données publiées par le ministère du bien-être social, l'aide au titre du revenu minimum garanti avait été octroyée à 25 000 familles en 2009, alors qu'en 2010, elles ne sont pas moins de 49 000 à en avoir bénéficié. Les allocations de logement, quant à elles, ont été accordées à 87 000 familles en 2009 et 98 000 en 2010.

Bien qu'il se soit efforcé, durant la crise, d'augmenter les dépenses publiques pour les besoins de la protection sociale, le gouvernement letton n'a remporté que peu de succès dans cette entreprise, puisqu'en 2009, le pays ne leur a affecté que 17 % de son PIB, alors que ce pourcentage était en moyenne de 30 % dans l'UE. En 2010, elles n'ont augmenté que modestement, pour atteindre 18% du PIB. Les allocations de chômage sont versées durant seulement neuf mois et leur montant diminue progressivement, jusqu'à se réduire à 45 lats par mois lors du dernier trimestre. Depuis le début 2012, le laps de temps durant lequel elles sont perçues, qui va de 4 à 9 mois, est fonction de la durée de la période antérieure de travail et dans les derniers mois, le chômeur ne peut prétendre qu'à 50 % de l'indemnité initialement octroyée. Le programme de travaux publics temporaires que le ministère du bien-être social a lancé avec le concours de la Banque mondiale et du FSE a acquis une grande popularité parmi les sans-emploi. La participation à ce programme leur a offert la possibilité de gagner un pécule mensuel de 100 lats, somme assez modeste mais qui constitue un apport bienvenu en pareille période de crise.

Ce sont les collectivités locales qui, en coopération avec l'Agence nationale de l'emploi (NVA), ont mis ce programme en œuvre, de septembre 2009 à décembre 2011, non sans avoir réduit à 80 lats par mois, au troisième trimestre de 2011, la rémunération à laquelle il donne droit. Au total, 120 000 personnes environ y ont participé, occupant quelque 80 000 emplois temporaires dans les communes. De 2012 à 2013, les chômeurs de longue durée auront l'occasion de prendre part à un nouveau programme financé par le FSE pour les "travailleurs rémunérés à titre temporaire": ils pourront s'y enrôler dans des conditions similaires et percevoir une rémunération mensuelle de 100 lats. Grâce au concours financier de 14 millions de lats assuré par le FSE, il est ainsi prévu de toucher une trentaine de milliers de chômeurs sur ces deux années.

Le gouvernement a complété le programme temporaire de travaux d'intérêt général que l'on vient d'évoquer en lançant plusieurs initiatives relevant de la politique active du marché de l'emploi, qui ont été financées avec l'assistance du FSE et de la Banque mondiale. L'ensemble de ces mesures de politique active du marché de l'emploi ont été réparties en quatre grandes catégories: 1) les formations à l'intention des chômeurs, 2) celles destinées aux personnes exposées à un risque de chômage, 3) les initiatives pour l'emploi, 4) les conseils d'orientation de carrière. Ces actions répondaient essentiellement aux thématiques suivantes:

- la formation professionnelle, la reconversion et le perfectionnement des compétences, la possibilité donnée aux sans-emploi de suivre un enseignement professionnel supérieur, de premier ou de second niveau, les frais étant couverts à l'aide de bons de formation émis par la NVA,
- des initiatives de renforcement de la compétitivité, dont le but est de rendre les chômeurs, les demandeurs d'emploi et les personnes exposées au risque du chômage plus compétitifs sur le marché du travail,
- des actions pour des catégories spécifiques de personnes, assurant l'embauche de chômeurs dans des postes cofinancés par l'État,
- des dispositifs d'assistance pour entamer des activités commerciales ou se lancer dans un emploi indépendant,
- apprentissage sur le lieu de travail destiné à former les spécialistes dont l'employeur a besoin,
- des mesures d'aides combinées.

Au premier trimestre 2012, 57 600 chômeurs ont participé à des mesures actives pour l'emploi organisées par la NVA, étant entendu que chacun d'entre eux a pu prendre part à plusieurs initiatives. Celles qui ont remporté le plus de succès jusqu'à présent sont les actions de renforcement de la compétitivité, les travaux temporaires d'intérêt général rémunérés et la formation non formelle. Pour juger de l'efficacité de ces mesures actives en faveur de l'emploi, on peut mentionner les statistiques suivantes:

- 33,5 % des chômeurs qui ont suivi une action de formation professionnelle, de reconversion ou de perfectionnement de leurs compétences durant la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, soit 6925 personnes, ont trouvé à s'employer moins de six mois après avoir achevé ce parcours,
- 30,7% des chômeurs qui ont participé à la formation non-formelle entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2011, soit 24 650 personnes, ont décroché un emploi dans les six mois qui ont suivi l'achèvement de cette action,
- les chômeurs, au nombre de 6141, qui ont suivi le programme de formation non formelle de "maîtrise de la langue nationale" durant ce même laps de temps, du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, ont été 19,8 % à être recrutés dans les six mois suivant l'achèvement de ce cursus.

Le dialogue social

À l'époque de la crise, la principale enceinte qui a accueilli en Lettonie le dialogue social tripartite de niveau national entre les pouvoirs publics, les employeurs et les travailleurs (Confédération des syndicats libres de Lettonie, LBAS) a été le Conseil national de coopération tripartite (NTSP) qui poursuit encore ses travaux actuellement. Huit sous-conseils sont par ailleurs actifs en son sein, à savoir le sous-conseil de coopération tripartite pour les questions relatives au travail, le sous-conseil de la sécurité sociale, le sous-conseil de coopération tripartite pour la formation professionnelle et l'emploi, le sous-conseil du secteur des soins de santé, le sous-conseil de coopération tripartite pour le transport et les communications, le sous-conseil de coopération tripartite pour les questions de protection de l'environnement, le sous-conseil de coopération tripartite pour le développement régional et le sous-conseil de la sécurité publique. Malgré l'importance officiellement reconnue du NTSP, le gouvernement a souvent évité de discuter avec lui des questions importantes en temps voulu et quand bien même tel ou tel problème y avait fait l'objet d'un débat et qu'une position de compromis avait été adoptée, ni les instances gouvernementales, ni le parlement ne s'en trouvaient liés.

La LBAS voudrait, dans l'avenir le plus proche, prévenir de telles carences. Pour assurer un meilleur dialogue social et garantir que les partenaires sociaux soient associés à la prise de décisions à l'échelle nationale en temps de crise, le premier ministre Valdis Dombrovskis a décidé, en juillet 2009, de constituer un comité de pilotage des réformes, inexistant jusque alors, rassemblant la LBAS, la Confédération des employeurs de Lettonie (LDDK), les Chambres de commerce et d'industrie de Lettonie (LTRK), l'Association des collectivités territoriales de Lettonie (LPS) et des représentants du gouvernement. La mission principale de ce comité a été d'élaborer le projet budgétaire national 2010 mais aussi, sur le long terme, le budget de 2012, dont le déficit ne devait pas excéder 3 % du PIB. Le premier ministre a tenté par là de gagner le soutien des partenaires sociaux aux mesures d'austérité proposées par son gouvernement et d'apaiser l'opinion, en montrant que des discussions et des consultations avaient bien eu lieu. Dans le but de réaliser les missions assignées au groupe de travail, la décision a été prise de commencer à œuvrer sur les réformes structurelles véritables, favorisant la réduction du déficit budgétaire et la résorption de la crise économique. Néanmoins, le groupe de travail a le plus souvent discuté plutôt du renforcement du budget national et relégué ainsi au second plan la question des réformes structurelles. Le comité de pilotage des réformes poursuit toujours ses travaux: cette année, il discute et examine divers types de question, comme les perspectives de l'économie lettonne, les principes et les orientations des réformes structurelles, l'emploi, la politique fiscale, la protection sociale, les réformes de l'administration publique ou encore les principes de gestion des participations en capital détenues par l'État, pour ne citer que ces quelques exemples.

À de multiples reprises au cours de la crise, les employeurs ont exhorté la LBAS, en sa qualité de partenaire social, à renoncer à l'article 110 du code letton du travail, qui assure une protection au travailleur syndiqué en lui garantissant qu'il ne pourra être licencié sans consentement préalable de son syndicat, hormis dans certaines circonstances particulières, comme la consommation d'alcool pendant les heures de travail. Le code du travail dispose que le licenciement d'un salarié syndiqué sans approbation de son syndicat n'est autorisé que moyennant une décision de justice. Du côté des employeurs, plusieurs tentatives ont été effectuées pour enfreindre des garanties sociales prévues dans des conventions collectives conclues antérieurement, concernant par exemple les cotisations patronales aux fonds de pension privés des travailleurs. Même dans les rangs du gouvernement, on a pu entendre

lancer des appels à ne pas respecter les obligations inscrites dans les conventions collectives. Pour les travailleurs des institutions de l'État et des collectivités territoriales, le gouvernement a élaboré en 2009 une loi spéciale "sur la rémunération des fonctionnaires et agents des institutions de l'État et des collectivités territoriales", dans laquelle il instaure de sévères restrictions concernant leurs salaires, prestations et garanties sociales, en ignorant d'emblée les obligations contenues dans les (éventuelles) conventions collectives. C'est seulement au prix de demandes et d'un travail incessants que la LBAS a réussi à ce qu'en dépit de la crise économique, les entreprises dont les capitaux sont contrôlés par l'État et les collectivités territoriales appliquent elles aussi les droits des travailleurs prévus par les conventions collectives: en avril 2010, en effet, le gouvernement a adopté un "règlement sur la liste des sociétés de capitaux" qui énumère les sociétés de capitaux détenues par l'État et les collectivités territoriales, c'est-à-dire les sociétés de droit privé à capitaux publics, qui, moyennant le respect de critères bien déterminés, sont habilitées à verser des primes, gratifications en espèces et allocations, ainsi qu'à prendre des initiatives d'encouragement matériel d'autre nature.

Durant la crise, la puissance des syndicats a malheureusement été battue en brèche, leurs effectifs ayant connu une diminution notable parallèlement à celle du nombre de travailleurs. À l'heure actuelle, la LBAS représente une centaine de milliers de salariés, soit environ 12 % de tous les travailleurs, alors qu'avant la crise, elle comptait approximativement 1,5 fois plus de membres. Le taux de couverture des conventions collectives a également baissé, pour tomber aux alentours de 20 %. La Lettonie impose des restrictions aux possibilités de faire grève: si elle est contestée en justice, une action de grève sera suspendue jusqu'à ce que le tribunal ait rendu son arrêt. Certaines professions qui assurent des services importants à l'échelle nationale, comme les juges, les procureurs, les agents de police ou les pompiers, pour ne citer qu'eux, ne sont pas autorisées à se mettre en grève. De même, sont interdites les grèves de solidarité, qui ne sont pas liées au non-respect de conditions fixées dans des conventions générales. Toutes ces circonstances ont eu pour effet que durant la crise, la Lettonie n'a pas connu d'actions de protestation aussi vastes et étendues que d'autres pays de l'UE, où les mesures d'austérité n'étaient pourtant pas aussi graves.

Les propositions des syndicats pour faire face aux effets de la crise

En tant que principale avocate des intérêts des personnels syndiqués et des travailleurs de Lettonie, la LBAS a non seulement pris part aux débats sur les propositions de rigueur et d'assainissement budgétaire qui ont été présentées par le gouvernement mais a également émis, à l'attention de celui-ci, diverses suggestions pour améliorer la situation économique du pays, ainsi que les conditions de travail et le bien-être de ses travailleurs. À plusieurs reprises depuis 2009, elle a souligné qu'une planification à moyen terme s'impose dans l'élaboration du budget national. Il en résulte que pour assurer le développement durable du pays, il y a lieu de calculer le budget de l'État dans la perspective non pas de la seule année (suivante) mais des trois à quatre prochaines années. Dans sa déclaration, le gouvernement actuel a prévu d'instaurer une planification budgétaire à moyen terme à partir de 2014.

La LBAS n'a pratiquement jamais cessé de signaler au gouvernement que l'économie de l'ombre pouvait constituer une source de rentrées supplémentaires pour le budget de l'État. Il a fallu attendre 2010 pour que, sur la pression des partenaires sociaux, soit élaboré un plan qui entende véritablement lutter contre l'économie souterraine et stimuler l'entrepreneuriat légal. Compte tenu du plan ainsi tracé, 15 millions de lats ont été inclus dans le montant du redressement budgétaire de 2011 au titre des rentrées supplémentaires procurées par l'effort mené contre l'activité économique informelle.

Parmi les succès que la LBAS a remportés dans les négociations avec le gouvernement, il faut mentionner le maintien des allocations familiales nationales. Afin d'assurer que tous les enfants lettons continuent à en bénéficier, la LBAS a suggéré plusieurs sources de financement de substitution pour consolider le budget national, qu'il s'agisse de gérer plus efficacement les fonds de l'État, d'augmenter la contribution de stabilité financière imposée aux banques commerciales ou de centraliser les fonctions d'assistance dans les ministères (comptabilité, parc automobile, y compris son entretien, services du personnel, etc.).

Lors de son septième congrès, qui s'est déroulé fin 2011, la LBAS a adopté tant ses orientations stratégiques d'action pour les années 2012-2016 que les résolutions dont il a débattu. Dans cette ligne, la LBAS a encouragé le gouvernement à réduire la charge fiscale sur la main-d'œuvre et à octroyer des allègements d'impôt aux entreprises qui possèdent des conventions collectives, afin de contrebalancer une partie des dépenses qu'elles encourent pour offrir les prestations sociales qui y sont prévues, ainsi que de favoriser une activité entrepreneuriale socialement responsable.

Principales conclusions et recommandations pour l'avenir

Si la Lettonie était l'un des pays du monde qui avaient enregistré la croissance la plus rapide avant la crise, elle a perdu, depuis son déclenchement, un quart environ de son PIB. Malgré qu'elle croisse actuellement à un bon rythme, les projections du ministère de l'économie indiquent qu'au mieux, ce ne sera pas avant 2015 qu'elle sera en mesure de rattraper le niveau d'avant la récession. L'élément qui en a été la cause essentielle est que le développement du pays n'a pas été fondé sur la production industrielle mais sur un afflux de capitaux étrangers bon marché et facilement accessibles, qui y ont été investis dans la consommation pour la forme de prêts octroyés par les banques commerciales et y ont ainsi créé l'illusion d'une prospérité croissante et durable. Le boom de la construction et des transactions d'achat et de vente de biens immobiliers a stimulé le commerce et les importations de marchandises et a provoqué une poussée d'inflation et une hausse des salaires, dans un mouvement général qui s'est poursuivi jusqu'au moment où, sous l'effet de la crise financière mondiale, les capitaux ont cessé d'affluer dans le pays. Lorsque l'activité de construction et de commerce intérieur s'est brusquement tarie, l'économie n'avait pas d'autres secteurs suffisamment vigoureux pour fournir au pays des revenus suffisamment élevés, d'où l'ampleur et le tour douloureux qu'a pris alors la crise. Si, en tant qu'État membre de l'UE, la Lettonie n'était pas autorisée à limiter la libre circulation des capitaux étrangers, du moins sa banque centrale disposait-elle de la possibilité de restreindre le volume des prêts consentis par les banques commerciales. Elle a pris effectivement cette initiative mais malheureusement trop tardivement. Il faut espérer que grâce à cette expérience et à l'amélioration de la politique de suivi des banques commerciales à l'échelle de toute l'UE, la répétition de pareilles erreurs pourra être évitée.

La manière dont le pays a surmonté la crise et ses séquelles s'explique principalement par le refus que le gouvernement letton a affiché de dévaluer la devise nationale, en s'accrochant résolument au taux de change fixe avec l'euro qui avait été déterminé. Les arguments chocs allégués à l'appui de cette décision étaient qu'il convenait de préserver la stabilité du système bancaire et d'éviter l'apparition d'une crise régionale dans la zone baltique et les États voisins et que la Lettonie souhaitait par ailleurs réussir à intégrer la zone euro dans les plus brefs délais possibles, démarche qui exigeait tout à la fois que le taux de change de sa monnaie soit fixe et que le déficit de son budget national soit limité (en l'occurrence, à moins de 3 % du PIB). Il convient toutefois de signaler que l'opinion publique lettonne n'a jamais été très favorable à une entrée dans la zone euro, le devenant moins encore ces derniers temps, depuis que cette dernière est assaillie par les problèmes d'endettement des États qui la composent. Plusieurs experts économiques nationaux et étrangers ont contesté la décision du gouvernement de procéder à une dévaluation interne plutôt que monétaire, en soulignant qu'au vu de l'expérience d'autres pays, dévaluer la monnaie permettrait au pays de récupérer plus rapidement, car les exportations s'en trouveraient stimulées et, par ailleurs, la chute du PIB ne serait pas aussi brutale et il serait possible d'utiliser les prêts internationaux pour préserver la solvabilité des banques et non celle de l'État. À quels résultats aurait-on abouti si l'on avait choisi cette option? Nous ne le saurons jamais et en sommes réduits, sur ce point, à des conjectures.

Il convient de se féliciter que sur les 7,5 milliards d'euros mis à sa disposition sous la forme de prêts internationaux, la Lettonie n'ait eu besoin d'en utiliser réellement que 4,5 milliards, la raison principale étant qu'au moment où la crise financière mondiale était à son paroxysme, c'est à une seule des grandes banques commerciales du pays que l'État letton a dû venir en aide. La réforme administrative a également permis d'économiser des ressources: les effectifs des administrations tant ministérielles que nationales ont été réduits, assurant un fonctionnement du système plus efficace et moins dispendieux. De l'avis des partenaires sociaux de l'administration, les performances de l'appareil administratif du pays peuvent encore être améliorées, d'où la nécessité de continuer à œuvrer dans cette voie. Durant la crise, la Lettonie a accru la productivité de sa main-d'œuvre: par rapport à la moyenne de l'UE à 27 États membres, elle atteignait à peine à 51,6 % en 2008, alors qu'en 2010, elle était passée à 54,6 %. D'un certain point de vue, cette évolution pourrait être jugée très positivement mais il faut bien voir, par ailleurs, qu'elle s'est effectuée essentiellement au prix d'une réduction du nombre de travailleurs, dans la mesure où les entreprises ne disposaient pas du volant de moyens financiers qui aurait été nécessaire pour investir dans l'innovation technologique et le renouvellement de leurs équipements. S'il veut continuer à accroître sa productivité, le pays se doit d'augmenter ses investissements dans les technologies et matériels qui sont utilisés dans les sites de production.

Ces derniers temps, une question a été entendue à maintes reprises, en Lettonie comme dans l'ensemble de l'UE: la manière dont le pays s'est sorti de la crise peut-elle être qualifiée de réussite emblématique et la voie qui a été empruntée pour la résoudre se prête-t-elle à être transposée dans les autres États membres de l'Union qu'elle affecte également? Il est possible de répondre à la première partie de cette interrogation par la comparaison des principaux indicateurs économiques avant, pendant et après la crise. Les seules améliorations évidentes sont constituées par l'équilibre presque parfait de la balance des comptes courants (-1,2 % du PIB) et la faiblesse de l'inflation. Si l'on compare la situation actuelle avec celle qui a prévalu au pire de la crise, force est évidemment de constater que le PIB a

augmenté, que le chômage a baissé, que le salaire moyen s'est légèrement accru et que le déficit budgétaire s'inscrit à la baisse, toutes évolutions sur lesquelles il convient de porter un jugement positif, mais il n'en reste pas moins que ces indicateurs restent en deçà de leurs valeurs d'avant-crise. Le principal sujet de préoccupation est cependant que plusieurs autres se soient détériorés et continuent à le faire, qu'il s'agisse de la pression fiscale sur l'emploi de main-d'œuvre, du pourcentage de la population qui est exposé au risque de pauvreté et d'exclusion sociale (40,1 % en 2011) ou encore du nombre total d'habitants. Si le gouvernement tient ses promesses et atténue quelque peu le poids de la fiscalité du travail en 2013, le nombre de personnes en danger de tomber dans la pauvreté et d'être exclues socialement pourrait reculer lui aussi. En revanche, l'approche choisie n'augmentera vraisemblablement ni la population totale, ni le nombre global d'actifs. Et c'est bien sur ce point que la Lettonie paraît avoir essentiellement souffert à l'époque de la crise: elle a été affectée dans sa population, en particulier pour ce qui est de ses habitants qui sont en âge de pouvoir travailler et auxquels il incomberait de poursuivre le développement du pays. En taillant dans son budget en temps de crise, l'État a du même coup réduit le nombre de ses habitants.

Quant à la deuxième partie de la question, on peut y répondre brièvement en disant qu'en théorie, il est certes possible d'appliquer à d'autres pays les options retenues par la Lettonie mais qu'il est douteux que cette opération débouche sur un résultat positif. Au moment de trancher en faveur du recours à l'une ou l'autre option, il convient en tout état de cause de tenir compte de la situation et des caractéristiques spécifiques du pays, lesquelles, pour une grande part, voire pour la totalité d'entre elles, sont tributaires tant des décisions prises par le gouvernement du pays concerné que de sa population. L'un des paramètres objectifs qui distingue la Lettonie d'autres États atteints par la crise, notamment dans le Sud de l'Europe, était qu'avant son déclenchement, la dette publique générale y était faible. Nonobstant le fort volume de prêts internationaux mis à la disposition du pays, elle n'a connu qu'une augmentation qui l'a fait passer de 9 % en 2007 à 44,7 % en 2010, tandis qu'actuellement, elle se situe aux alentours de 43 %, celle de l'échelon national s'établissant à 38,3 % au premier semestre 2012. Le gouvernement letton, sous la houlette de Valdis Dombrovskis, a affirmé que lors de la crise, la majeure partie de la population a approuvé la politique qu'il menait, tout comme les mesures d'austérité prises, puisque l'on n'a pu observer aucune action de protestation, manifestation ou désordre collectif qui aient eu quelque ampleur. Le premier ministre a considéré que sa victoire aux élections législatives de 2010 valait aussi approbation de sa politique. En réalité cependant, la protestation sociale a emprunté une voie plus singulière, quelque peu cachée, par le truchement de l'émigration pour raisons économiques et de l'économie de l'ombre. Les chômeurs de Lettonie émigrant vers d'autres contrées, l'État letton a pu cesser de s'en soucier, les statistiques officielles ont enregistré une baisse des chiffres du chômage, des économies ont été réalisées dans le budget des dépenses sociales et l'État en a même tiré des avantages. Dès lors que seuls quelques membres d'une famille donnée avaient quitté le pays, en laissant les autres en Lettonie, ces migrants ont pu y réexpédier une partie de l'argent qu'ils avaient gagné et, par là, soutenir les leurs et favoriser du même coup la consommation intérieure.

Les entreprises exportatrices ont aidé le pays à sortir de la crise, dans la mesure où la demande pour les biens produits en Lettonie est restée bonne dans les pays constituant ses principaux partenaires commerciaux, tandis que la compétitivité internationale de ses firmes s'améliorait du fait de la réduction de leurs coûts de main-d'œuvre, effectuée essentiellement au détriment des salaires. Néanmoins, actuellement les sociétés exportatrices ne sont pas assez nombreuses, ni leur niveau de production suffisamment élevé pour que le développement ultérieur du pays puisse se fonder sur elles. Il s'impose de songer à développer de nouvelles entreprises et des niches commerciales, en encourageant aussi la consommation intérieure. L'économie lettonne ne pourra escompter connaître de croissance durable que si elle s'appuie sur la production industrielle, fabriquant des produits à haute valeur ajoutée qu'elle écoulera sur son marché domestique comme sur ceux de l'étranger.

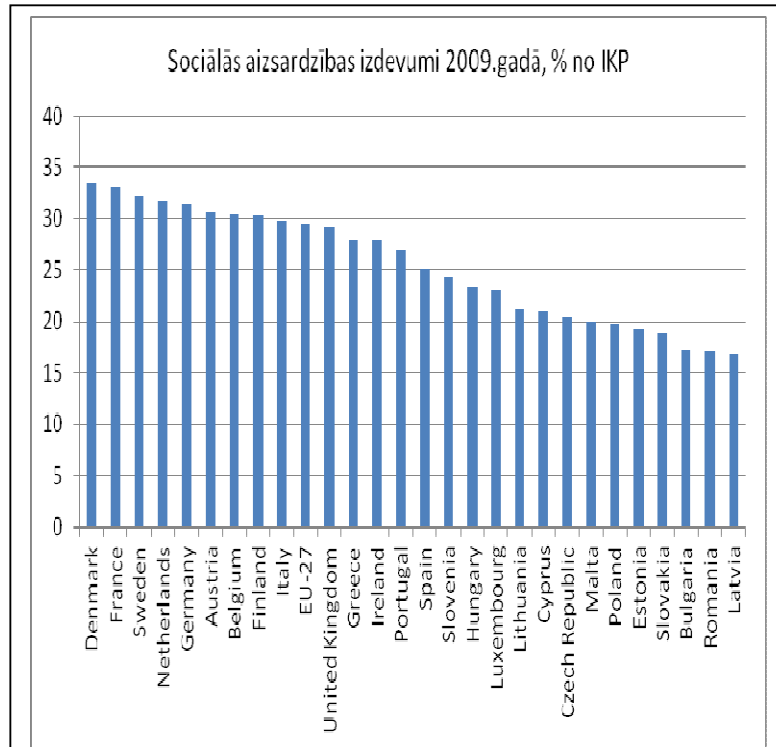
S'il veut faire reculer l'économie informelle pour la ramener à des proportions "normales", le gouvernement n'a d'autre choix que de regagner la confiance perdue de la population et des entreprises, en s'attellant à expliquer et démontrer par de véritables actions l'utilité des impôts, tout en allégeant la pression fiscale globale. Dans le domaine de la fiscalité du travail, l'initiative la plus importante consisterait à relever le montant de la tranche exonérée de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IIN), étant donné que ce seuil d'exonération constitue actuellement le seul instrument de politique fiscale grâce auquel il soit possible d'y introduire une dose de progressivité, fût-ce à modeste échelle, et de l'équité sociale. Pour soutenir les familles avec enfants, on peut envisager d'augmenter la tranche minimale exemptée, en fonction du nombre de personnes à charge. Le projet du gouvernement de transférer le poids de la fiscalité du travail vers la consommation et les biens immobiliers pourrait ne pas produire l'effet escompté, étant donné que les gens sont avant tout attentifs au montant total qu'ils paient pour leurs impôts plutôt qu'à l'importance respective des différents types de taxes. Telle est également la conclusion qu'a révélée l'enquête que le Centre d'études d'opinion publique et de marché SKDS a menée en mai 2012 auprès de la population sur la politique fiscale nationale pour le compte de la

LBAS: 58 % des actifs qui y ont répondu ont fait valoir qu'ils n'aspiraient pas à un transfert de la pression fiscale du travail vers d'autres domaines mais souhaitaient en revanche qu'elle diminue globalement.

Le développement futur de l'économie lettonne, en tout cas dans un avenir proche, restera étroitement dépendant de ses possibilités d'exportation, de sorte que son potentiel de croissance sera fortement lié aux perspectives de croissance dans les pays de l'UE qui sont ses principaux partenaires commerciaux. En tout état de cause, le succès ou l'échec de la trajectoire de développement choisie par la Lettonie seront conditionnés au premier chef par sa capacité propre à garantir toutes les conditions préalables obligées que sont une main-d'œuvre bien formée et qualifiée, de nouveaux postes de travail, qui permettent de fournir des produits et services à haute valeur ajoutée, ainsi qu'une politique fiscale qui favorise la croissance.

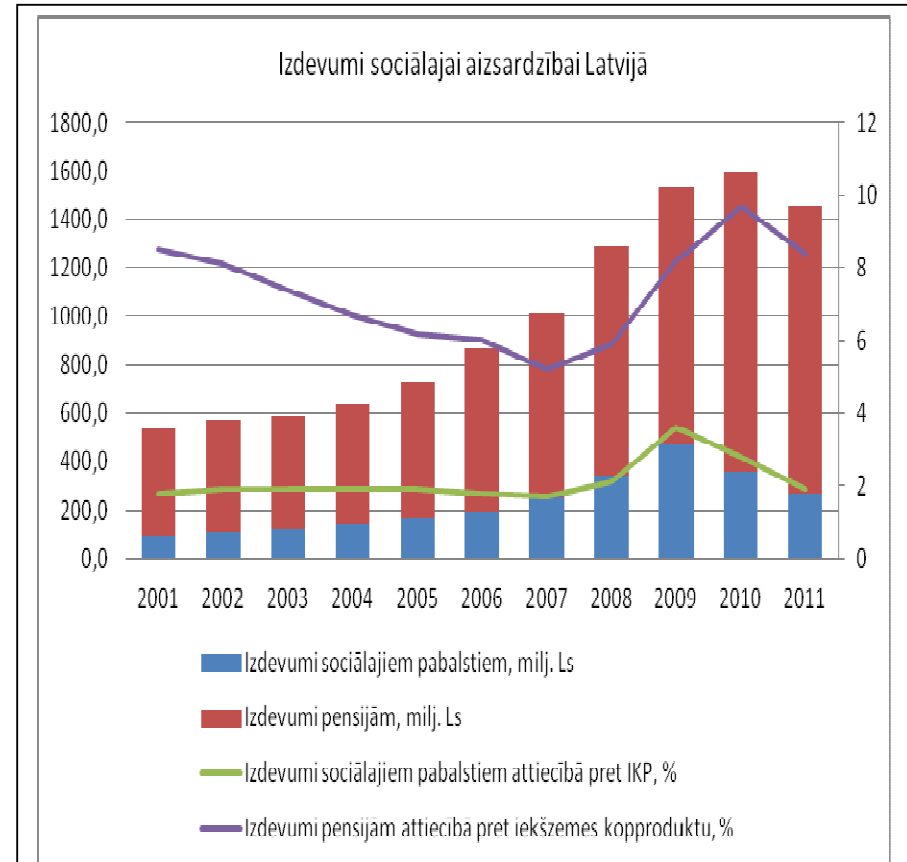
- <http://www.vdi.gov.lv/lv/jaunumi/>.

Tableaux et graphiques



Graphique 1: Dépenses de protection sociale en 2009, en % du PIB

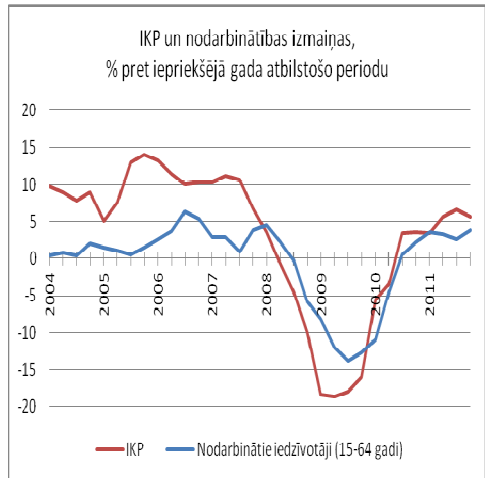
Source: Eurostat



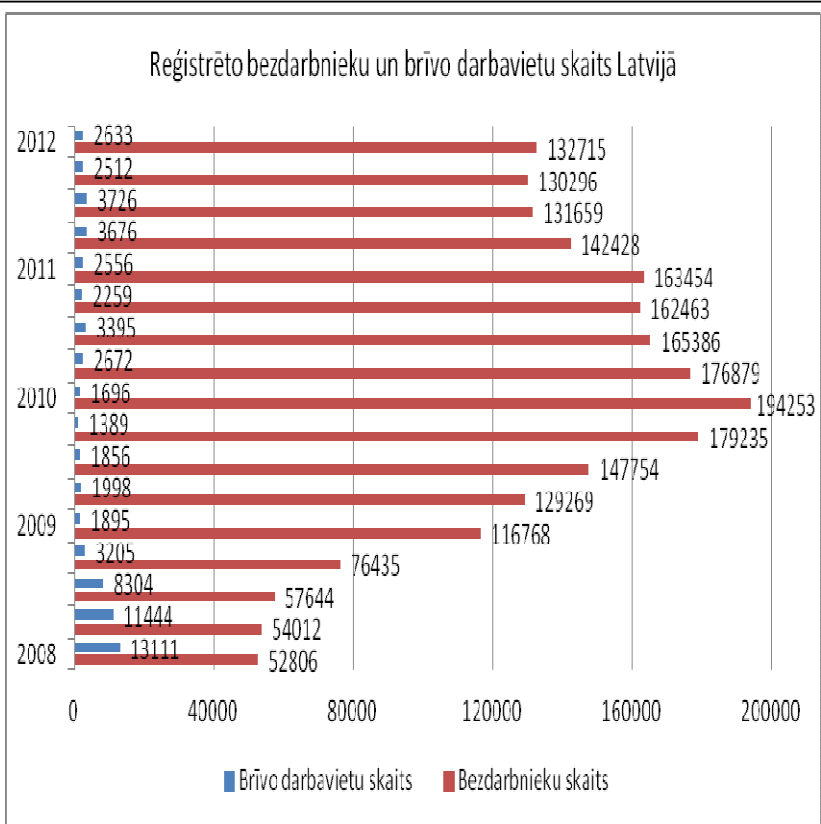
Graphique 2: Dépenses de protection sociale en Lettonie

Source: Office central des statistiques de Lettonie (CSP)

- kolonnes bleues: dépenses d'aide sociale, en millions de lats
- kolonnes rouges: dépenses de retraite, en millions de lats
- ligne verte: dépenses d'aide sociale, en % du PIB
- ligne violette: dépenses de retraite, en % du PIB



Graphique 3: Variations du PIB et de l'emploi, en % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Source: Office central des statistiques de Lettonie (CSP)
Ligne rouge: PIB
Ligne bleue: population active occupée (15-64 ans)



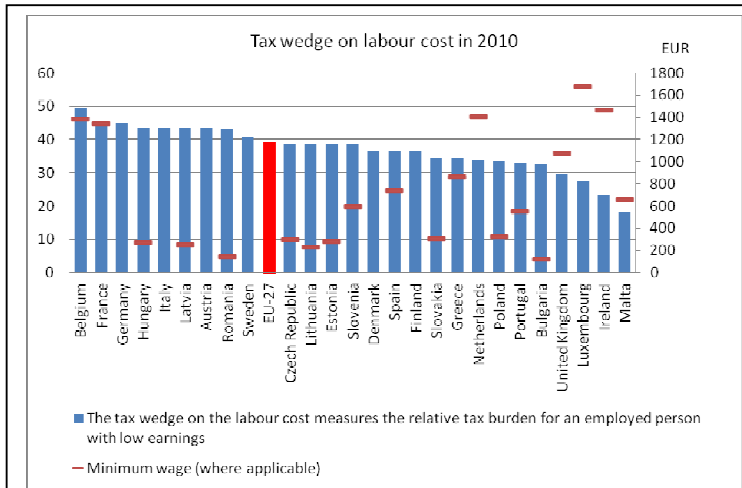
Graphique 4: Nombre de chômeurs inscrits et d'emplois vacants en Lettonie. Source: Agence nationale de l'emploi (NVA)
Lignes bleues: nombre d'emplois vacants
Lignes rouges: nombre de chômeurs

Tableau 1: Population occupée, répartie par secteurs d'activité (chiffres en milliers)

| Année | Trimestre | Total | Agriculture, sylviculture et pêche | Industrie et énergie | Construction | Commerce, hôtellerie et services de restauration | Transport, stockage, services d'information et de communication | Services relatifs à la finance, aux assurances, à la science et à la gestion et aux transactions immobilières | Administrations publiques et défense, sécurité sociale obligatoire | Enseignement | Santé et aide sociale | Autres types d'activité économique |
|--------|---------------------------|--------|------------------------------------|----------------------|--------------|--|---|---|--|--------------|-----------------------|------------------------------------|
| 2008 | 1 ^{er} trimestre | 1137,8 | 80,9 | 206 | 130,3 | 208,1 | 126,3 | 94,6 | 88,3 | 90,1 | 53,7 | 59,1 |
| | 2 ^e trimestre | 1142,1 | 93,7 | 198,4 | 139,4 | 220 | 115,8 | 85,4 | 87,7 | 93,8 | 54,7 | 53,1 |
| | 3 ^e trimestre | 1132,5 | 96,6 | 195,8 | 131,6 | 219,8 | 122,9 | 86,8 | 87,5 | 90,8 | 52,8 | 48 |
| | 4 ^e trimestre | 1085,6 | 83 | 191,7 | 113,6 | 202,1 | 129,6 | 86,4 | 83,4 | 94,1 | 48,8 | 52,1 |
| 2009 | 1 ^{er} trimestre | 1046,7 | 82,8 | 178,5 | 96,2 | 195,3 | 123,6 | 94,9 | 74,6 | 95,8 | 48,3 | 56,5 |
| | 2 ^e trimestre | 999,3 | 89,4 | 175,3 | 89 | 188,3 | 99,6 | 95,6 | 70,4 | 92,5 | 48,8 | 49,9 |
| | 3 ^e trimestre | 953,9 | 90,6 | 149,4 | 70 | 190,4 | 111,5 | 83,2 | 67,6 | 89,5 | 46,7 | 54,7 |
| | 4 ^e trimestre | 932,6 | 78,7 | 160 | 65 | 180,2 | 109,8 | 89,3 | 64,6 | 91,9 | 41,6 | 51,3 |
| 2010 | 1 ^{er} trimestre | 916,1 | 74,6 | 160,5 | 58,5 | 174,4 | 112,4 | 89,9 | 63,4 | 92,3 | 45,6 | 44,2 |
| | 2 ^e trimestre | 936 | 85 | 156,4 | 63,8 | 179,1 | 111 | 92,4 | 62,3 | 94,2 | 48 | 43,1 |
| | 3 ^e trimestre | 960,3 | 85 | 157 | 70,1 | 185,8 | 112,3 | 95,3 | 62,2 | 97,4 | 48,2 | 46,8 |
| | 4 ^e trimestre | 951 | 85,4 | 163 | 73,1 | 176,8 | 108,6 | 93,7 | 62 | 98,2 | 48,1 | 42,3 |
| 2011 * | 1 ^{er} trimestre | 835,9 | 76,7 | 134,1 | 57,9 | 157,2 | 93,8 | 87,3 | 58,8 | 84,3 | 52 | 33,1 |
| | 2 ^e trimestre | 858,5 | 78,5 | 136,5 | 60,1 | 161 | 104,1 | 89,4 | 60,1 | 86,8 | 48,5 | 33,5 |
| | 3 ^e trimestre | 875,1 | 77,9 | 137,7 | 62,2 | 167,5 | 98,3 | 93,2 | 59,5 | 89,7 | 50,9 | 38,2 |
| | 4 ^e trimestre | 876,7 | 73,4 | 137,5 | 63,3 | 160 | 97,8 | 94,7 | 59 | 94,4 | 54,9 | 41,6 |
| 2012 | 1 ^{er} trimestre | 857,6 | 75,6 | 132,6 | 56,1 | 155,6 | 98,3 | 94,9 | 58,5 | 92,1 | 55,3 | 37,6 |

Source: Office central des statistiques de Lettonie (CSP)

* Suivant les résultats du recensement de population de 2011. Sont inclus dans le total, les personnes qui n'ont pas spécifié de secteur d'activité dans leur réponse. Au second semestre 2013, il sera possible d'accéder à une version des résultats de l'enquête sur la population active qui auront été recalculés suivant les données du recensement de la population pour les trimestres des années 2008-2010.



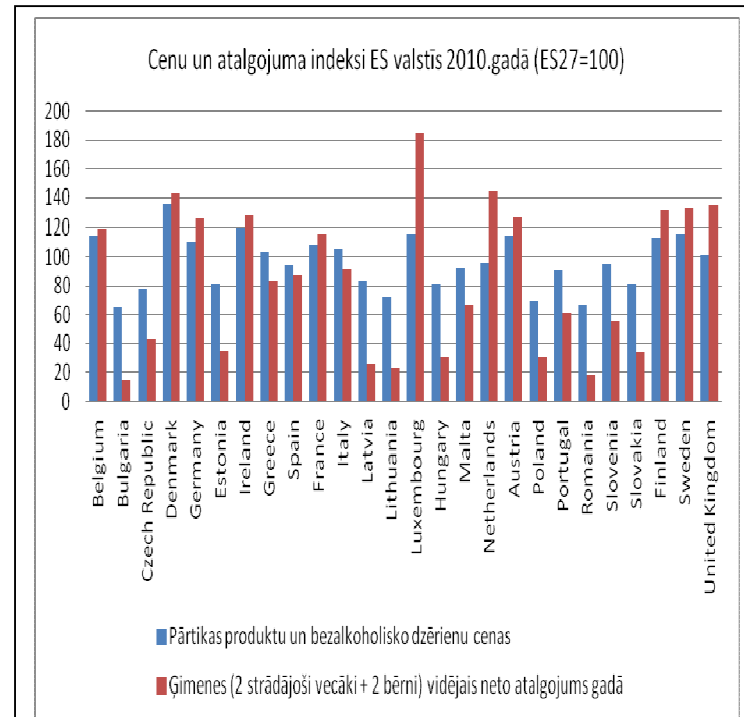
Graphique 5: Pression fiscale et salaire minimum dans les États membres de l'UE en 2010

Source: Eurostat

Poids de la fiscalité sur le coût de la main-d'œuvre

Colonnes: Le tableau "poids de la fiscalité sur le coût de la main-d'œuvre" mesure la part que représente la charge fiscale pour un salarié faiblement rémunéré.

Ligne rouge: salaire minimum (quand il existe)



Graphique 6: Index des prix et des salaires dans les États membres de l'UE en 2010 (UE à 27 = 100)

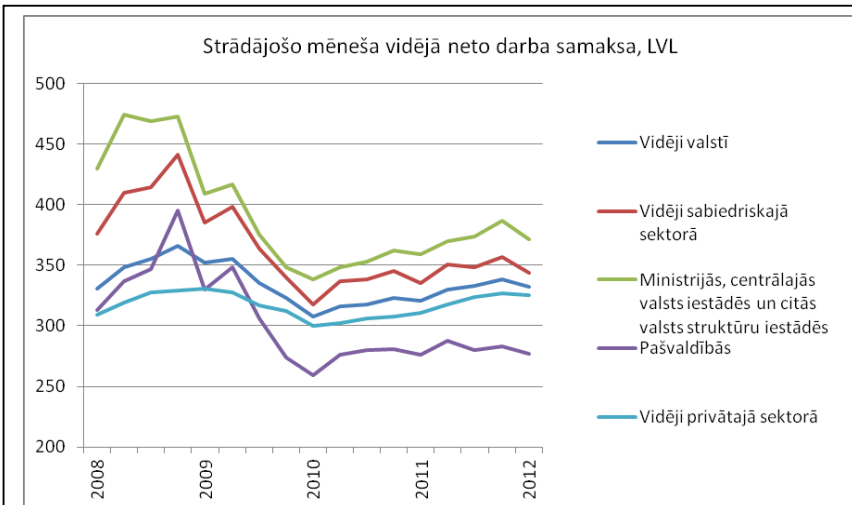
Source: Eurostat

- Colonnes bleues: Prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées
- Colonnes rouges: Revenu annuel net moyen par famille (deux parents actifs et deux enfants)

| Année | Acquitter les factures des services municipaux, le loyer ou les traites des prêts | Assurer le chauffage de leur maison | Faire face à des dépenses imprévues | Partir une semaine par an en vacances hors domicile | Manger de la viande, de la volaille ou du poisson un jour sur deux |
|-------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|--|
| 2005 | 22,5 | 32,4 | 73,7 | 77,5 | 41,2 |
| 2006 | 13,8 | 27,3 | 72,4 | 70,4 | 35,5 |
| 2007 | 10,3 | 24,7 | 66,4 | 66,6 | 33,2 |
| 2008 | 13 | 19,1 | 61 | 56,7 | 27,4 |
| 2009 | 20 | 17,9 | 73,4 | 59,8 | 25,2 |
| 2010 | 23,8 | 21,4 | 79 | 61,8 | 28,5 |
| 2011 | 24 | 24 | 81,4 | 63,3 | 32,9 |

Tableau 2 Proportion (en %) de ménages financièrement incapables d'assumer certaines dépenses

Source: Office central des statistiques de Lettonie (CSP)



Graphique 7: Rémunération mensuelle nette des salariés, en lats

Source: Office central des statistiques de Lettonie (CSP)

- Ligne bleu foncé: moyenne nationale
- Ligne rouge: moyenne du secteur public
- Ligne verte: ministères, administrations publiques centrales et autres instances des structures de l'État
- Ligne violette: collectivités territoriales
- Ligne turquoise: moyenne du secteur privé

Sources d'information utilisées

- A. Åslund, V. Dombrovskis "How Latvia came through the financial crisis" ("Comment la Lettonie a surmonté la crise financière"), Peter G. Peterson Institute for International Economics, 2011.
 - A. Oslunds, V. Dombrovskis, "Kā Latvija pārvarēja finanšu krīzi" ("Comment la Lettonie a surmonté la crise financière"), Association des économistes 2010 (version lettonne du précédent), 2012.
 - FMI, Country Report 12/31 "Republic of Latvia: Fifth review under the stand-by arrangement and financing assurances review, request for waiver of nonobservance of a performance criterion, and proposal for post-program monitoring" ("République de Lettonie. Cinquième examen au titre de l'inspection de l'accord de confirmation et des assurances de financement: demande d'exemption pour non-respect d'un critère de performance et proposition de suivi pour la phase postérieure au programme"), février 2012.
 - Enquête du FMI (magazine en ligne) "Outlook for Latvia: Latvia emerges stronger as international support winds down" ("Les perspectives de la Lettonie – La Lettonie revient en force, alors que l'aide internationale décroît"), février 2012.
 - Confédération des syndicats libres de Lettonie (LABS), "Latvijas Brīvo arodbiedrību savienības darbības pārskats LBAS 7.kongresam: 2006.-2011.gads" ("Rapport de la Confédération des syndicats libres de Lettonie pour son septième congrès: les années 2006-2011"), 2011.
 - Birte Homann, "Labour Markets in the Baltic Sea Region: Comparative Study on the Economic situation and the Labour Market Situation" ("Les marchés du travail dans la région de la Baltique: étude comparative sur la situation économique et celle du marché du travail"), BSLN (Réseau de l'emploi de la région de la Baltique), novembre 2011.
 - Ministère de l'économie de la République de Lettonie, "Informatīvais ziņojums par makroekonomisko situāciju valstī" ("Note d'information sur la situation macroéconomique nationale"), avril 2012.
 - Ministère du bien-être social de la République de Lettonie, "Konceptcija par valsts sociālās apdrošināšanas finanšu resursu pārvaldīšanu līdz 2012.gadam" ("Philosophie de gestion des ressources financières de l'assurance sociale jusqu'en 2012"), octobre 2008.
 - Ministère du bien-être social de la République de Lettonie, "Informatīvais ziņojums par darba tirgus īstermiņa prognozēm 2012.gadam un bezdarbnieku un darba meklētāju prioritārajiem apmācību virzieniem" ("Note d'information sur les perspectives à court terme du marché de l'emploi en 2012 et les orientations prioritaires pour la formation des chômeurs et demandeurs d'emploi"), mars 2012.
 - Agence nationale de l'emploi (NVA), "Bezdarba situācija valstī" ("Situation nationale du chômage"), mars 2012.
 - R. Karnīte, "Ekspertīze par bezdarbnieku re-integrācijas darba tirgū sistēmas efektivitāti Latvijā un iespējamiem uzlabojumiem" ("Étude sur l'efficacité du dispositif de réinsertion des chômeurs dans le marché du travail en Lettonie et ses améliorations possibles"), s.a. EPC, mars 2011.
 - T.J. Putniņš, A.Sauka "Shadow economy index for the Baltic countries 2009 - 2011" ("Indice de l'économie souterraine pour les Pays baltes, 2009-2011"), Institut d'économie de Stockholm à Riga, mai 2012.
 - Centre d'études d'opinion publique et de marché SKDS "Iedzīvotāju aptauja par nodokļu politiku Latvijā", ("Enquête auprès de la population sur la politique fiscale en Lettonie"), mai 2012.
 - Site Internet de l'Office central des statistiques de Lettonie (CSP): <http://www.csb.gov.lv/>.
 - Site Internet d'Eurostat: <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home/>.
 - Site Internet du Trésor de la République de Lettonie: <http://www.kase.gov.lv/>.
- Communiqués de presse de l'Inspection du travail de la République de Lettonie:

Membres du Groupe des travailleurs représentant la L'Estonie



Abeltina Ariadna
Coordinatrice des relations extérieures de la Confédération des syndicats libres de Lettonie (LBAS)

ECO - REX - SOC



Krigers Peteris
Président de la Confédération des syndicats libres de Lettonie (LBAS)
NAT – REX - TEN



Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2013-26-FR

www.eesc.europa.eu

© Union européenne, 2013
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

FR

